

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
Mme LINDA ST-MICHEL, la commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CELLULE NO 6 AU CENTRE DE
TRAITEMENT STABLEX À BLAINVILLE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 10 mai 2023 à 14 h
Cabane à sucre Jean Renaud & fils, 1034, boul. Arthur-Sauvé - Saint-Eustache et Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 10 MAI 2023

MOT DU PRÉSIDENT 1

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. BENOÎT BEAUCHAMP 10

M. PIERRE GINGRAS 21

CAPSULE DU MELCC

M. PATRICE RUEL 34

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Mme MARTINE OUELLET 42

M. NORMAND BEAUDET 61

PRÉSENTATION DU MELCC

M. CHRISTIAN BALG 73

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. NORMAND BEAUDET 79

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Mme ANICK PLOUFFE 83

M. SERGE PAQUETTE 96

Mme LUCIE MASSÉ 108

M. ALEXANDRE RICHARD 123

MOT DE LA FIN 134

SÉANCE AJOURNÉE AU 10 MAI 2023 À 19 h

SÉANCE DU 10 MAI 2023
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bon après-midi, Mesdames et Messieurs. Bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet de réaménagement de la cellule numéro 6 au Centre de traitement Stablex à Blainville.

10

Dans un premier temps, je souhaite vérifier avec vous si le représentant de l'initiateur, donc Monsieur Rompré, si vous avez déposé les documents ou s'il n'y a rien pour le moment?

15

M. BENOIT ROMPRÉ :

Les documents sont en préparation, ils vont être déposés à la séance de 19 h.

LE PRÉSIDENT :

20

Excellent. Du côté des personnes-ressources, Monsieur Savoie, je pense que vous étiez le seul à avoir des documents à préparer?

M. PATRICE SAVOIE :

25

Oui, bonjour, Monsieur le président, vous nous avez demandé de déposer des documents de complément d'information sur les études qui ont été réalisées à l'époque concernant la sécurité générale des opérations de l'entreprise Stablex. Ces documents-là sont en préparation aussi puis, ce soir, on devrait être en mesure de vous les déposer.

30

Par ailleurs, vous nous aviez demandé aussi, on aurait un complément d'information à apporter concernant le procédé Stablex. Donc, on a quelqu'un dans la salle, présent, qui, lorsque vous serez disposé à le recevoir, pourrait discuter de ce procédé.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Cette personne est disponible cet après-midi seulement?

40 **M. PATRICE SAVOIE :**

Oui, oui, en ce moment, demain aussi ou ce soir.

LE PRÉSIDENT :

45 Il y avait également, Madame Lévesque, vous aviez à nous fournir une réponse par rapport aux superficies disponibles pour les industries.

Mme ANNIE LÉVESQUE :

50 On a vérifié ce qu'on avait comme terrains de disponibles, alors il y a deux terrains. Ce ne sont pas des terrains, par contre, qui peuvent recevoir un usage comme celui de Stablex. Alors, il y a un terrain au 14, rue Rolland Brière et il y a un terrain sur la rue Jean-Guyon.

55 Celui de Rolland Brière a 10 000 mètres carrés de superficie. Il est situé à 30 mètres d'un quartier résidentiel. Et l'autre terrain a une superficie de 41 000 mètres carrés, est à 50 mètres des résidences et l'usage n'est pas autorisé.

LE PRÉSIDENT :

60 Excellent, merci. Monsieur Savoie, il y avait également une question en suspens concernant la station de la qualité de l'air du Ministère?

M. PATRICE SAVOIE :

65 Oui, il y a une personne de la direction régionale qui pourrait répondre à votre question en ce moment si vous le désirez.

70 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

M. PATRICE SAVOIE :

75 Oui, madame Annie Claude Breault de la direction générale.

LE PRÉSIDENT :

80 Vous pouvez vous préparer le temps que je termine ma présentation, donc merci.

Le registre est maintenant ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour poser vos questions. Pour ce faire, il suffit de vous rendre à la table d'accueil comme hier. Donc, la table d'accueil est située en arrière de la salle.

85 Et pour les personnes qui souhaitent intervenir à distance, il suffit de cliquer sur le lien permettant d'accéder au formulaire par le site Web du BAPE ou dans la diffusion directe sur Facebook. Vous pouvez également vous inscrire par téléphone en composant le 1-800-463-4732 poste 6.

90 Je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience, ce sera très court. Tout d'abord, évitez les préambules aux questions. Aujourd'hui, deux questions par intervention sont permises sans sous-question. Nous prendrons d'abord 10 inscriptions et nous rouvrirons le registre si le temps le permet.

95 Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire bien sûr s'il reste de la place. Et toutes les questions et réponses doivent m'être directement adressées.

Enfin, je vous rappelle que les manifestations, remarques désobligeantes, propos diffamatoires, attitudes méprisantes ne seront pas tolérés.

100

Avant d'appeler la première personne, je souligne que le BAPE tient à respecter les engagements de sa déclaration de service aux citoyens.

Excusez-moi, si vous pouvez parler moins fort en arrière, s'il vous plaît.

105 Donc, je répète, avant d'appeler la première personne, je souligne que le BAPE tient à respecter les engagements de sa déclaration de service aux citoyens et met à votre...

110 Excusez, c'est parce que c'est une salle très écho ici, ce n'est pas la faute de personne. C'est que j'aime bien être capable de suivre et les propos que je tiens et surtout les propos que vous tenez pour vous écouter.

115 Je répète donc une dernière fois si vous le permettez. Avant d'appeler la première personne, je souligne que le BAPE tient à respecter les engagements de sa déclaration de service aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services.

 Je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire et pour les personnes présentes en salle, si vous ne l'avez pas déjà en main, je vous invite à le demander à la table d'accueil.

120 Et pour les gens à distance, vous trouverez le lien imminent dans les commentaires du Facebook Live et dans la page de notre site Web consacré au dossier. À noter que ce sondage préservera bien sûr votre anonymat.

 Monsieur Savoie, la parole est à votre collègue.

125 **M. PATRICE SAVOIE :**

 Madame Annie Claude Breault de la direction régionale, analyse et expertise.

130 **Mme ANNIE CLAUDE BREault :**

 Bonjour, Monsieur le président. Si je me rappelle bien la question, c'était à savoir pourquoi il y avait eu une station d'échantillonnage?

135

LE PRÉSIDENT :

Puis, pourquoi il n'y en avait pas aux alentours ou à proximité de Stablex.

140

Mme ANNIE CLAUDE BREault :

Je ne pourrai pas vous répondre à savoir pourquoi il n'y en a pas du Ministère autour de Stablex. Je peux vous dire pourquoi on a...

145

LE PRÉSIDENT :

Donnez-moi la réponse que vous avez, on verra qu'est-ce que nous pouvons...

150

Mme ANNIE CLAUDE BREault :

Alors, donc en 2018, lors d'une modification de décret, le Ministère a décidé de demander à Stablex d'installer une station d'échantillonnage suite à une modélisation atmosphérique dont plusieurs des paramètres avaient des dépassements. Des mesures d'atténuation avaient été demandées ou avaient été incluses à la modélisation pour plusieurs de ces paramètres-là.

155

Et les derniers paramètres, il n'y avait pas de mesure d'atténuation, étaient les poussières totales, l'ammoniacque et certains COV. Et c'est pourquoi ce sont ces paramètres-là qui sont à la station d'échantillonnage de Stablex.

160

LE PRÉSIDENT :

Mais Stablex pourrait procéder par l'analyse de d'autres contaminants? Ils ne sont pas limités à vos demandes ou Stablex est limité à vos demandes?

165

Mme ANNIE CLAUDE BREault :

Et même Stablex pourrait décider de mettre un suivi supplémentaire, effectivement.

170

LE PRÉSIDENT :

175 Docteur Lacombe, je voulais vous demander, c'est actuellement une préoccupation à l'échelle internationale, je dirais, en lien avec les nanoparticules, donc les particules ultrafines. Certes, les particules fines sont déjà mesurées ou modélisées du moins, donc les PM2,5.

Est-ce que vous estimez que les particules ultrafines mériteraient également une attention spéciale, selon vous, d'un point de vue santé publique?

180 **Dre MARIE-CLAUDE LACOMBE :**

185 Donc, je ne peux pas me prononcer sur les nanoparticules puisque, souvent, ce sont des particules, à ma compréhension, qui sont issues d'un procédé industriel spécifique. Est-ce que les dépoussiéreurs qui sont en place présentement peuvent capter ces nanoparticules-là? Je ne le sais pas.

Il faudrait vraiment avoir une étude qui pose cette question-là à l'entreprise pour savoir s'il y en a d'émis. Je ne peux pas me prononcer là-dessus.

190 **LE PRÉSIDENT :**

195 En fait, je comprends que les particules ultrafines et les nanoparticules sont considérées comme équivalentes, mais c'est parce que les nanoparticules sont manufacturées contrairement aux ultrafines qui sont...

Dre MARIE-CLAUDE LACOMBE :

C'est ça.

200 **LE PRÉSIDENT :**

... naturelles. — Monsieur Savoie, est-ce que pour vous, pour votre ministère, la mesure des particules ultrafines revêt un intérêt particulier ou pas du tout?

205 **M. PATRICE SAVOIE :**

Je pourrais peut-être passer la parole à monsieur Innes, François Innes, à distance.

210 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Innes, est-ce que vous êtes avec nous?

M. FRANÇOIS INNES :

215 Oui, bonjour, je suis avec vous.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour. Alors, est-ce que vous avez une réponse?

220

M. FRANÇOIS INNES :

225 La réponse simple est oui, le Ministère a une préoccupation particulière pour ces particules-là et c'est pourquoi elles sont suivies par le réseau de surveillance de la qualité de l'air dans l'objectif de faire un indice de la qualité de l'air.

230 Et les particules ultrafines, les particules en bas de 2.5 microns sont exigées dans tous les projets qui doivent être soumis pour autorisation. Il y a une modélisation qui demande que ces particules-là soient modélisées quasiment systématiquement parce que toutes les industries en émettent.

LE PRÉSIDENT :

235 Alors, en fait, je pense qu'il y a une confusion. Je ne parle pas des particules fines, je parle des particules ultrafines dont le diamètre varie entre un et 100 microns... un et 100 nanomètres, pardon.

M. FRANÇOIS INNES :

240

Oui, de plus en plus, on les suit. Pour ce qui est au niveau des émissions, je crois que c'est plus difficile. Je ne pourrais pas nécessairement répondre à cette question-là en soit parce que c'est plus au niveau d'une autre direction de la qualité de l'air qui est plus une direction d'ingénierie qu'eux, ils viennent cibler quels sont les contaminants émis.

245

Et après ça, nous, on vient dans ma direction par l'interprétation des résultats. On est de plus en plus de stations au Québec, on inclut le suivi de ces particules-là.

LE PRÉSIDENT :

250

Donc, vous nous dites qu'il y a de plus en plus de stations au Québec qui relèvent de la responsabilité ou pas du Ministère et qui évaluent les particules, les concentrations de particules ultrafines?

255

M. FRANÇOIS INNES :

Oui, mais c'est très récent quand même et je sais que ce n'est pas encore au point nécessairement toutes les technologies pour faire le suivi de ces particules-là. Mais c'est en réflexion et ça fait partie d'éléments que le Ministère se questionne et se pose et veut y répondre.

260

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. J'appelle donc monsieur Benoît Beauchamp.

265

PÉRIODE DE QUESTIONS

270

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

275 Bonjour, Monsieur Beauchamp.

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

280 Moi, je suis venu pour rapporter un problème que nous avons eu par le passé, OK, puis que je ne me sens vraiment pas protégé par le ministère de l'Environnement, la ville de Blainville ainsi que la Santé publique.

LE PRÉSIDENT :

285 Je voulais juste m'assurer d'une chose, donc vous allez, si je comprends bien votre démarche, vous allez signaler cette préoccupation sous forme de question?

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

290 Oui.

LE PRÉSIDENT :

295 Merci.

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

300 Demandeur et initiateur, si c'est un avis technique pour statuer sur une demande d'avis de non-assujettissement, là c'est sûr que Stablex dit s'être retiré de ce projet, mais il était quand même le demandeur et initiateur. Autres demandeurs liés, Balayage Blainville ainsi que la ville de Blainville.

LE PRÉSIDENT :

305 Allez-y.

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

310 OK. Bon là, on a la ville de Blainville qui est impliquée là-dedans, qui est un demandeur lié avec Stablex.

LE PRÉSIDENT :

315 Mais vous faites référence à quel projet? Juste pour que je puisse...

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

320 Ça, c'est un projet de déportation de sols potentiellement contaminés et qu'il n'a pas été déterminé réellement s'ils l'étaient ou pas et ils devaient rapporter ça sur un ancien dépotoir illégal.

LE PRÉSIDENT :

Enfin, c'est ce à quoi vous faites référence dans votre requête aussi?

325 **M. BENOÎT BEAUCHAMP :**

Oui, exactement parce que c'était à propos du creusage de la cellule 6 puis, ainsi de suite, ils se seraient ramassés avec un peu trop de sols puis j'imagine qu'ils voulaient déporter ça quelque part.

330

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

335 **M. BENOÎT BEAUCHAMP :**

OK. Là ici, il est dit : « *En effet, même si certaines informations manquantes auraient dû être fournies dès le dépôt de la demande de non-assujettissement, il nous apparaît évident que ce projet comporte une activité susceptible d'entraîner un rejet de contaminants dans l'environnement ou*

340 *une modification de la qualité de l'environnement. À cet effet, nous vous référons au deuxième alinéa à l'article 22. »*

345 Nous, on a été poursuivis pour laisser 30 000 camions passer sur nos terrains. « *Confirmer que le chemin emprunté* », OK, c'est Balayage Blainville qui nous a poursuivis. Là ici, on nous dit : « *Confirmer que le chemin emprunté pour réaliser ce recouvrement est celui indiqué à la description technique du jugement de la Cour supérieure daté du 12 janvier 2015. Confirmer par la même occasion qu'aucun travail ne sera réalisé dans un milieu humide afin de matérialiser les droits d'accès.* »

350 Ils n'ont pas le choix, ce dépotoir est entouré d'un milieu humide, ça prendrait un hélicoptère ou un avion pour s'y rendre, qui est considéré comme un milieu terrestre. Puis, moi, je me demande comment ça se fait que le ministère de l'Environnement reçoit des documents comme ça qui disent qu'il est évident qu'il pourrait y avoir... bien, pas qu'il pourrait, il est évident pour eux autres que ça pourrait... il y aurait une modification de la qualité de l'environnement.

355 Ça, on parle pour le ministère de l'Environnement ainsi que la ville de Blainville. Puis, comment ça se fait que la ville de Blainville vient avec deux entreprises appuyer ces deux entreprises dans cette démarche?

360 Puis, quant à la Santé publique, on a posé les questions à savoir comment ça se fait qu'ils n'étaient pas là depuis jusqu'à la séance 4 des séances de préconsultation de Stablex. Et on s'est fait répondre qu'ils faisaient quelque chose. Mais on leur a demandé « qu'est-ce que vous faites? »

365 Dans le fin fond, on aurait dû nous répondre avec des éléments qui disent : « Bien, on fait ça, on fait ça, on fait ça. » Mais ils ne nous disent rien, ça fait qu'ils nous tiennent comme si on était des ignorants, des imbéciles. On nous donne n'importe quoi comme réponse.

Puis, on dit : « Regardez, il y a un danger, mais quand vous allez le faire, dites-moi si vous allez emprunter le chemin dont lequel on a été poursuivis nous autres. »

370

LE PRÉSIDENT :

Et le lien avec Stablex, c'est qu'au fond, ce sont des sols qui partent de Stablex?

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

375

Exact, pour faire la cellule 6. Puis, eux autres se seraient ramassés probablement avec des sols de trop. Puis, monsieur... je ne sais pas si c'est monsieur Léo qui nous a répondu qu'ils creuseraient moins puis que là, ils n'ont plus ce problème-là. C'est ce qu'on s'est fait répondre durant le questionnement qu'on a eu à l'autre local.

380

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, écoutez, juste faire une mise au point, je vais prendre les questions du mieux de ma compréhension, mais vous êtes bien au-delà de deux, trois, quatre questions même si ça paraît très bien si formulé en un seul coup.

385

C'est sûr que je ne pourrais pas y aller de cette façon-là pour tout le monde. Donc, je vous invite fortement à vous limiter à deux questions pour les autres. Pour vous...

390

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

OK.

LE PRÉSIDENT :

395

... comme vous lancez la séance, je vais procéder par étape. — Tout d'abord, pour Monsieur Savoie, est-ce que vous êtes au courant de ce dossier-là tout d'abord?

M. PATRICE SAVOIE :

400

Monsieur le Président, moi personnellement, non, probablement la direction régionale avec madame Annie Claude Breault.

LE PRÉSIDENT :

405

Très bien. — Madame Breault.

Mme ANNIE CLAUDE BREault :

410 Est-ce que vous pourriez répéter de quel dossier il s'agit s'il vous plaît? On s'est perdus un peu.

LE PRÉSIDENT :

415 Je pense que monsieur a pris un bon cinq minutes pour expliquer le dossier. Ce que j'en comprends, c'est qu'il y avait des sols excédents, selon ma compréhension, excédentaires chez Stablex. Il y a eu donc un transfert de ces sols-là jusqu'à un autre site.

420 Non, alors je vois la tête de la représentante de Blainville. — Madame, je vous cède la parole. Écoutez, c'est très difficile de comprendre un dossier qui semble aussi complexe en une phrase ou deux. Alors, allez-y, Madame Lévesque.

Mme ANNIE LÉVESQUE :

425 Dans le projet initial de Stablex, il y avait des argiles excédentaires. Stablex avait identifié des terrains où potentiellement il pourrait peut-être venir déposer ces argiles-là. Puis, ce n'est plus le cas, il n'y a plus d'argile excédentaire dans le projet.

430 Donc, il n'y a pas d'argile qui a été déposée sur le site de Balayage Blainville tel que le mentionne monsieur.

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

435 C'est déjà des sols qui étaient existants et potentiellement contaminés.

LE PRÉSIDENT :

440 Les questions...

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

445 Les sols, ils étaient déjà existants, mais compte tenu qu'ils étaient pour creuser une cellule plus profonde, ces sols-là devaient être déportés selon ce qu'on a comme document.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :

450 Ce n'est pas une question, c'est juste pour vous expliquer la provenance des sols. En fait, l'avis technique définit que les sols, ils ont été extraits des sous-cellules, que ce n'est pas les sols qui provenaient de la cellule 6 que...

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

455 Nécessairement.

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :

460 C'est probablement ceux de la cellule 4 et de la cellule 5.

LE PRÉSIDENT :

Je veux comprendre quelque chose. Est-ce que ces sols-là ont été transférés oui ou non?

465 **M. BENOÎT BEAUCHAMP :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

470 Ils n'ont pas été transférés?

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

475 Ils n'ont pas été, il y a juste eu une demande.

LE PRÉSIDENT :

OK.

480 **M. BENOÎT BEAUCHAMP :**

Puis, ils se sont retirés, Stablex, selon leurs lires.

LE PRÉSIDENT :

485

D'accord.

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

490

Mais ils peuvent aussi bien revenir.

LE PRÉSIDENT :

Donc, votre souci, c'est?

495

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

C'est le fait que ces gens-là aient fait une demande puis que les sols, ici, on nous dit dans le rapport que : « *Il nous apparaît évident que le projet comporte une activité susceptible d'entraîner un rejet de contaminants.* »

500

Puis là, on enchaîne en disant : « *Confirmer que le chemin emprunté.* » Donc, ils savent que ces terres-là sont contaminées, mais ils disent : « Regardez, dites-nous quel chemin que vous allez emprunter. »

505

Ça fait que moi, je ne me sens pas protégé par le ministère de l'Environnement. Je les ai accompagnés régulièrement par la main à des places où ils ont exécuté des travaux sans permis, sans non-assujetti, sans décret ministériel dans ce secteur-là puis on m'a toujours mené en barque tout simplement.

510 Je ne comprends pas comment ça se fait que, moi, qu'il y a des chiens de garde, -- excusez si je compare ça, mais un chien de garde, ça nous protège quand même --, que je crois avoir une protection par le ministère de l'Environnement, par la Santé publique, par la ville de Blainville.

515 Ils ont un intérêt pour tous les citoyens et non pas seulement que pour des entreprises qui pourraient faire en sorte qu'il est évident de contaminer tout le secteur. Donc, il va y avoir une répercussion sur nous tous.

LE PRÉSIDENT :

520 Mais je comprends que ces sols-là n'ont pas été transférés, donc votre préoccupation, votre souci, c'est?

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

525 Si un jour...

LE PRÉSIDENT :

530 Au-delà de « si un jour », clairement, actuellement, le projet que nous étudions, il n'y a pas d'argile excédentaire, donc il n'y aura pas de transfert. — C'est ce que j'en comprends, vous me confirmez, Monsieur Rompré?

M. BENOÎT ROMPRÉ :

535 Oui.

LE PRÉSIDENT :

540 Bon, alors dans ce cas-là, dans le projet actuel, il n'y en a pas, ça n'existe pas. Et pour nous, on ne peut pas étudier des hypothèses multiples même si cette hypothèse-là a été déjà évoquée dans le cadre de certains travaux.

Manifestement, vous avez été certainement touché par les travaux préliminaires, j'imagine, ce à quoi vous faites référence.

545

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

Oui.

550

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, je veux quand même essayer de donner suite à votre intervention, la suite la plus intelligente possible, puis ce n'est pas toujours évident parce qu'on sort vraiment du dossier.

555

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

Est-ce que je peux vous faire une suggestion?

560

LE PRÉSIDENT :

Vous me posez une question puis vous voulez me faire une suggestion?

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

565

Oui, pour la question que vous pourriez peut-être poser.

LE PRÉSIDENT :

Bien, en fait, c'était votre travail de me...

570

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

Oui.

575

LE PRÉSIDENT :

... poser la question.

580

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

Oui.

585

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas évident de trouver la question.

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

590

Vous me disiez « vous en avez trois ».

LE PRÉSIDENT :

595

Oui, ce...

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

600

Une seule question, peut-être vous adresser à monsieur Lépine de la ville de Blainville. Comment ça se fait que le 2 septembre, monsieur est allé avertir Balayage Blainville de cesser tous travaux, mais n'a pas fait de suivi?

Durant les trois semaines qui ont suivi, ces gens-là ont exécuté des chemins. Ils ont préparé la place pour recevoir des sols.

605

LE PRÉSIDENT :

Non, je ne donnerai pas suite à ça.

610

M. BENOÎT BEAUCHAMP :

Vous ne donnerez pas suite à ça.

615 **LE PRÉSIDENT :**

Malheureusement, je ne donnerai pas suite à ça. On est vraiment hors d'ordre. Ce que vous pouvez faire, par contre, et ce à quoi je pourrai être réceptif, c'est de l'inscrire, bien sûr, dans votre mémoire. On verra ensuite en commission quelle suite on pourrait donner si on envisage que cette situation-là, elle est importante pour la commission.

620

Il n'y a rien qui nous empêcherait de poser des questions par écrit à la ville de Blainville. Mais pour le moment, je ne donnerai pas suite.

625 **M. BENOÎT BEAUCHAMP :**

Je respecte ça, fait que je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

630

Merci à vous.

M. PATRICE SAVOIE :

635

Monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

640

Oui.

645 **M. PATRICE SAVOIE :**

Avant de passer à une autre personne, le Ministère aurait un complément d'information pour expliquer la raison qu'il n'y aurait pas de station du Ministère autour du site de Blainville de Stablex, donc je passerais la parole à monsieur François Innes.

650

LE PRÉSIDENT :

Je le cherchais dans la salle, allez-y.

655 **M. FRANÇOIS INNES :**

Oui, donc il n'y a pas de station de mesure de la qualité de l'air nécessairement à Blainville parce que le suivi de la qualité de l'air au Québec, c'est vraiment un suivi pour l'ensemble du Québec. Puis, il n'y a pas comme objectif de suivre les différents établissements qui émettent des émissions, les pollueurs.

660

Le Ministère souscrit plus à un concept de pollueur-payeur, c'est-à-dire que lorsque les projets sont soumis pour autorisation et qu'on a des craintes ou que les hypothèses ne sont pas assez valides ou pour toutes sortes de raisons, on peut exiger des suivis.

665

Puis, c'est dans ces cas-là que c'est vraiment les pollueurs ou les entreprises qui vont réaliser des suivis. Puis, je vous vois venir peut-être aussi avec une question de « oui, mais est-ce que les données sont fiables? » Bien, cette question-là a été adressée récemment parce que depuis pas longtemps, on commence à faire ça.

670

Mais tous les suivis qui sont demandés, il y a une exigence d'accréditation pour s'assurer que la validité des données soit bonne. Puis, dans le fond, c'est le même concept que pour les laboratoires d'analyse chimique qui sont accrédités par le Ministère.

675

Mais encore une fois, c'est les stations de suivi de la qualité de l'air vont être accréditées par le Ministère. À l'heure actuelle, il y a quelques stations qui vont faire bientôt l'objet de cette accréditation-là.

LE PRÉSIDENT :

680

Très bien, merci beaucoup. — Merci pour la précision, Monsieur Savoie. J'appelle maintenant monsieur Pierre Gingras.

M. PIERRE GINGRAS :

685

Monsieur le président, Madame la commissaire.

LE PRÉSIDENT :

690

Monsieur Gingras.

M. PIERRE GINGRAS :

695

Mesdames et Messieurs. Advenant la conclusion favorable pour l'avènement de Stablex, le déménagement, il y aurait des zones tampons. Et j'ai lu dans le document que Stablex proposait de se situer à un endroit qui serait à 1.1 kilomètre de toute résidence et c'est exact?

700

La question s'adresse à la ville de Blainville. Est-ce que la ville de Blainville est d'accord et est-ce qu'elle va respecter et inclure dans ses règlements d'urbanisme cette zone tampon?

LE PRÉSIDENT :

Cette?

705

M. PIERRE GINGRAS :

Zone tampon.

LE PRÉSIDENT :

710

Zone tampon, OK.

M. PIERRE GINGRAS :

715 Parce qu'on a vu par le passé, Monsieur le président, que certaines zones tampons avaient été réduites, et Stablex est fort bien au courant, jusqu'à 50 mètres. Et le Ministère avait refusé la reconnaissance sur le droit de construire des routes alors que les rues étaient déjà construites, les résidents étaient déjà établis.

720 Donc, ça avait été toute une commotion, donc...

LE PRÉSIDENT :

725 Votre question est très claire.

M. PIERRE GINGRAS :

Merci.

730 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai lu effectivement dans l'étude d'impact, on nous mentionnait que c'est un 1,1 kilomètre des zones résidentielles les plus proches. — Je me tourne vers vous juste pour confirmer ce 1,1 avant que je pose la question à la ville de Blainville.

735

M. BENOIT ROMPRÉ :

Oui, effectivement, approximativement, l'ordre de grandeur, c'est 1.1 kilomètre versus avant que c'était 300 mètres.

740

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

745

LE PRÉSIDENT :

750 Alors, Madame Lévesque, est-ce que cette distance-là est protégée d'une façon quelconque que ça soit dans le plan d'urbanisme, que ça soit dans le schéma d'orientation?

Mme ANNIE LÉVESQUE :

755 Actuellement, la zone tampon de 300 mètres est incluse au règlement de zonage.

LE PRÉSIDENT :

De 300 mètres.

760 **Mme ANNIE LÉVESQUE :**

Il n'y a pas de zone résidentielle possible à l'intérieur de 300 mètres d'une cellule.

LE PRÉSIDENT :

765 Donc, je comprends que vous ne vous sentez pas liée par le fait que Stablex serait actuellement à une distance de 1,1 kilomètre? Donc...

Mme ANNIE LÉVESQUE :

770 En fait, c'est la future cellule 6 qui serait à 1.1 kilomètre.

LE PRÉSIDENT :

775 Tout à fait.

Mme ANNIE LÉVESQUE :

780 Par contre, les cellules existantes sont à 300 mètres.

LE PRÉSIDENT :

785 Tout à fait. Mais donc, je vous le demande, vous ne vous sentez pas liée par le fait que Stablex choisi d'aller vers une cellule située à 1,1 kilomètre de la zone résidentielle la plus proche, c'est-à-dire que... C'est votre droit, remarquez, je veux juste comprendre.

790 C'est-à-dire que rien n'empêche la ville de Blainville qu'il y ait des aménagements résidentiels dans une zone comprise entre 300 mètres de distance de la cellule 6 éventuelle et le secteur résidentiel?

Mme ANNIE LÉVESQUE :

795 Actuellement, comme le territoire est développé, il ne serait pas possible d'amener un nouveau quartier résidentiel plus près de la future cellule 6 parce qu'entre les deux, il y a les cellules de Stablex qui sont déjà existantes.

800 De l'autre côté, c'est la zone agricole. Au nord, c'est la zone industrielle. Donc, si on regarde la carte, même si demain matin on décidait autrement, on ne se rapprocherait pas de la future cellule 6 par un développement résidentiel.

LE PRÉSIDENT :

Madame St-Michel, ensuite je poserai...

805 **LA COMMISSAIRE :**

810 Monsieur Rompré, je suis contente, justement, c'est cette carte-là que je voulais voir. On a pris connaissance, je crois que c'est dans le document de réponse, les multiples questions du Ministère, qu'il y avait possiblement justement une zone, une servitude de conservation de 500 mètres qui était prévue au projet.

Je comprends que ça va être sous réserve d'ententes avec la ville de Blainville, est-ce que c'est toujours planifié ou viable ou dans vos plans?

815 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Cette carte-là est extraite de l'entente qui a déjà été signée avec la ville de Blainville, cette entente-là prendrait effet au moment où on aura les autorisations environnementales pour établir la cellule 6.

820

LA COMMISSAIRE :

Excusez-moi, ce n'était pas dans le document de question, mais plus dans l'entente. — Et, Madame Lévesque, à votre connaissance, est-ce que ce projet de servitude de conservation est toujours possible?

825

J'imagine qu'il va y avoir encore des choses à attacher puis c'est sous condition que le projet évidemment soit autorisé par le Conseil des ministres, mais advenant le cas, est-ce que c'est dans les cartons de la Municipalité de mettre en place une servitude de la sorte?

830

Puis, quel statut elle va avoir? Est-ce qu'elle va être permanente? Est-ce qu'elle va être sujette à modification en fonction des différents projets?

Mme ANNIE LÉVESQUE :

835

Il n'a pas été déterminé que ça soit une servitude, mais si vous regardez la carte, toute la zone verte qui est identifiée sur la carte est déjà en zonage de conservation.

L'objectif n'est pas actuellement dans la vision de venir développer ces terrains-là, c'est vraiment une vision de conservation.

840

LA COMMISSAIRE :

Et est-ce que vous pouvez nous renseigner pour la ville qu'est-ce qu'un zonage de conservation? Qu'est-ce qui est permis de développer dans une zone de conservation?

845

Mme ANNIE LÉVESQUE :

850

Protection des milieux naturels, une zone de conservation, exactement. Ça dit « lieux de conservation » dans les...

LA COMMISSAIRE :

855

Est-ce qu'il pourrait y avoir des sentiers par exemple, des... Est-ce qu'il pourrait y avoir du développement qui ferait en sorte que certains usagers puissent s'approcher avec le temps de la cellule numéro 6?

Mme ANNIE LÉVESQUE :

860

Il faudrait voir de quelle façon la cellule 6 va être délimitée, est-ce qu'il va y avoir une clôture, est-ce que ça va être accessible. Je ne pourrais pas vous dire si c'est dans les plans de faire des sentiers éventuels à cet endroit-là, mais c'est vraiment un lieu de conservation.

865

Mais oui, ça pourrait être quelque chose dans la plupart des lieux de conservation qu'on a sur le territoire, il y a quelques sentiers. Ça pourrait être quelque chose, mais je ne vous dis pas que c'est ce qu'on a envisagé.

LA COMMISSAIRE :

870

Alors, c'est plus un zonage de conservation, ce...

Mme ANNIE LÉVESQUE :

875

C'est un zonage actuellement, mais ça pourrait devenir autre chose, ça n'a pas été déterminé.

LA COMMISSAIRE :

880

Et au projet de zone tampon, zone de 500 mètres, l'initiateur, vous devez prévoir un périmètre de la cellule numéro 6, une zone tampon de 50 mètres, si j'ai bien compris.

885 À l'intérieur de cette zone-là, qu'est-ce qui est inclus? Est-ce qu'on peut retrouver un chemin d'accès? Est-ce que ce n'est que de la végétation? Qu'est-ce qui est prévu dans la zone?

M. BENOIT ROMPRÉ :

890 Je vais laisser monsieur Légo répondre.

M. PIERRE LÉGO :

895 Une zone tampon de 50 mètres exigée autour d'une cellule comme la cellule 6, c'est tiré d'un guide ou même du Règlement, donc qui est prévu de ce 50 mètres-là, c'est d'être en mesure éventuellement s'il y avait une intervention de nettoyage ou de correction environnementale ou de protection environnementale, qu'on a le 50 mètres de distance, que ce soit accessible pour faire une intervention.

900 Fait que techniquement, il pourrait y avoir un chemin. Ça veut dire que si on a besoin d'aller intervenir, bien, on va détruire le chemin pour aller faire l'intervention. Mais il faut que ce soit accessible pour être capable de faire une intervention de type protection environnementale dans ce 50 mètres-là tout autour de la cellule.

LA COMMISSAIRE :

905 Donc, ce serait déboisé par exemple?

M. PIERRE LÉGO :

910 Non, pas nécessairement.

LA COMMISSAIRE :

915 Non?

M. PIERRE LÉGO :

920 Non, en fait, nous, on a prévu ne pas y toucher, c'est pour ça que dans l'étude d'impact il y avait un 9 hectares par exemple milieu humide, mais il y a un 0.6 hectare. En fait ce 0.6 hectare là, il se trouve à être dans la zone tampon de 50 mètres qu'on ne toucherait pas en principe à moins qu'éventuellement, on ait à intervenir dans ce 50 mètres-là pour aller protéger un élément environnemental quelconque d'un potentiel contaminant par exemple.

925 Mais c'est en prévision de, le Règlement demande ce 50 mètres-là. Il faut que ce soit accessible pour faire une intervention, fait qu'on n'irait pas mettre une bâtisse ou des infrastructures qui sont indestructibles. L'idée, c'est d'être capable d'avoir accès pour intervenir.

M. BENOIT ROMPRÉ :

930 J'ajouterais, Madame St-Michel, que la compagnie devra être propriétaire de cette zone tampon de 50 mètres.

LE PRÉSIDENT :

935 Avant d'aller vers votre deuxième question. — Madame Lévesque, vous avez fait référence à une zone tampon de 300 mètres qui est intégrée dans votre plan d'urbanisme.

940 Dans l'étude d'impact, on y mentionnait très brièvement que cette zone-là pouvait être réduite à 50 mètres. Est-ce que vous avez une clarification là-dessus ou pour vous il n'en est pas question?

Mme ANNIE LÉVESQUE :

945 Non, il n'est pas question de réduire le 300 mètres.

LE PRÉSIDENT :

950 D'accord, parfait, merci. — Alors, à vous la parole.

M. PIERRE GINGRAS :

Monsieur le président, je remercie madame St-Michel d'avoir mis la carte. Est-ce que je pourrais revoir la carte? Parce que ce matin, on a fait une visite.

955

LE PRÉSIDENT :

Mais je ne voudrais pas qu'on se lance là-dessus.

960

M. PIERRE GINGRAS :

Non.

LE PRÉSIDENT :

965

Je pense que vous avez eu réponse à votre question.

M. PIERRE GINGRAS :

970

Oui, bien, j'ai eu partiellement réponse, Monsieur le président. Si vous me permettez, parce qu'il y avait des constructions et le quartier qui s'est construit... Ma question était, si le quartier qui s'est construit, et je pourrais vous l'indiquer...

LE PRÉSIDENT :

975

Allez-y.

M. PIERRE GINGRAS :

980

Si vous me permettez.

LE PRÉSIDENT :

Non non.

985 **M. PIERRE GINGRAS :**

Non.

990 **LE PRÉSIDENT :**

Restez assis.

M. PIERRE GINGRAS :

995 Il s'est construit un quartier. Et ce matin, il y avait des maisons, donc dans le noir, des nouvelles maisons qui se construisaient. Est-ce qu'elles se construisaient dans la zone tampon, alors qu'il n'y a rien d'approuvé, ou elles se construisaient dans le noir? On peut l'indiquer là, près de...

1000 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense qu'on peut aller dans le détail, mais la réponse de madame Lévesque était très claire. — Madame Lévesque, pourriez-vous répéter de façon plus générale quelles sont les zones tampons que vous devez respecter et jusqu'où peut aller le zonage résidentiel?

1005

Mme ANNIE LÉVESQUE :

1010 Actuellement, il y a une zone tampon de 300 mètres qui est existante. Il n'y a pas d'intention de réduire cette zone tampon là. D'ailleurs, il y a des terrains à l'intérieur de cette zone tampon là qui appartiennent au gouvernement et qui font partie du décret.

Donc, il n'y a pas d'intention, ce n'est pas des terrains privés non plus, de venir construire l'intérieur de ce 300 mètres-là existant.

1015 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

M. PIERRE GINGRAS :

1020

Donc, je comprends qu'il n'y aura plus de construction là. Merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1025

Je vous en prie.

M. PIERRE GINGRAS :

Ma deuxième question.

1030

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1035

M. PIERRE GINGRAS :

On a parlé, hier, brièvement hier soir, qu'initialement, c'était le gouvernement du Québec qui avait pris possession des terrains et les avait loués à la firme Stablex. Maintenant, la firme Stablex, advenant un déménagement, compte prendre possession des terrains, donc acheter les terrains de la ville de Blainville et les exploiter.

1040

Quels sont les risques et les conséquences qu'un propriétaire foncier ayant une activité à risque comme Stablex, de propriété américaine, devienne propriétaire des terrains? Quels sont les conséquences et les risques pour Blainville de poursuivre une relation avec Stablex?

1045

LE PRÉSIDENT :

Très bien. — Alors, Monsieur Rompré, alors monsieur Gingras fait référence au fait que, pour le moment, vous êtes des locataires de terrains appartenant au gouvernement. Le terrain que vous envisagez d'acheter dans le 69,5 hectares appartient à la ville de Blainville.

1050

Dans ce cas-là, les responsabilités qui relèveraient éventuellement du gouvernement, par exemple dans une phase de post-fermeture, ne pourraient pas s'appliquer pour un terrain de nature privée.

1055

Est-ce que vous avez eu, ma première question, vous avez eu des discussions avec le ministère de l'Environnement pour voir finalement comment se ferait cette espèce d'adéquation de terrains appartenant au gouvernement par rapport à ce terrain qui serait plus de nature privée?

1060

M. BENOIT ROMPRÉ :

D'abord, je vais laisser monsieur Légo vous répondre là-dessus.

1065

M. PIERRE LÉGO :

Le projet qu'on propose, c'est d'être propriétaires du terrain qu'on exploitera de la cellule 6 proposée. Les responsabilités d'un propriétaire foncier quant à la protection de l'environnement, tout ça s'applique.

1070

La question du terrain qui est existant, qui appartient au gouvernement du Québec, s'applique aussi, c'est-à-dire que le gouvernement du Québec est propriétaire foncier d'un terrain et les responsabilités s'appliquent aussi.

1075

Maintenant, les discussions ont commencé il y a quelques années avec le ministère de l'Environnement pour, entre autres, renouveler le bail, mais l'ordre du jour est beaucoup plus long dont la post-fermeture dans l'éventualité que le projet de la cellule 6 est relocalisé et la post-fermeture des cellules existantes va commencer, ainsi de suite. Les discussions sont en cours.

1080

Nous, on a formulé le besoin d'avoir encore accès au terrain pour utiliser les chemins, pour rester en dehors des terrains publics, pour utiliser les infrastructures qui sont déjà sur le terrain, pour continuer l'opération même de la future cellule 6.

Donc, le propriétaire présentement, c'est le gouvernement. On se dit qu'il y a peut-être un moyen de s'entendre avec eux pour continuer à avoir accès à ces infrastructures-là possiblement

1085 sous la forme d'un bail, possiblement sous forme d'une transaction immobilière, ce n'est pas encore déterminé.

LE PRÉSIDENT :

1090 Merci. — Monsieur Savoie, où en sont les négociations à cet effet?

M. PATRICE SAVOIE :

1095 Monsieur le président, les terrains sont loués par Stablex au gouvernement. Il y a un bail qui a été reconduit de deux années.

Les informations concernant le suivi post-fermeture sont incluses dans ce bail. Ce bail est confidentiel. Si vous désirez obtenir les baux, nous pouvons vous les transmettre sous pli confidentiel.

1100 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on verra, on réfléchira là-dessus, mais continuez.

M. PATRICE SAVOIE :

1105 Donc, si vous parlez du suivi post-fermeture en tant que tel, ça serait peut-être justement le bon moment pour présenter la capsule, si vous désirez, concernant les garanties financières et le suivi post-fermeture, la capsule du Ministère. Vous pourriez peut-être en apprendre un peu plus sur ça.

1110 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gingras, vous êtes réceptif? — D'accord, allez-y.

1115 **M. PATRICE SAVOIE :**

Donc...

LE PRÉSIDENT :

1120

Donc, c'est une capsule de cinq minutes?

M. PATRICE SAVOIE :

1125

Oui, une capsule de cinq minutes serait présentée par monsieur Patrice Ruel, à distance, du contrôle environnemental.

LE PRÉSIDENT :

1130

Merci.

M. PATRICE SAVOIE :

Du bureau de contrôle environnemental.

1135

CAPSULE DU MELCC

M. PATRICE RUEL :

1140

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

1145

Bon après-midi, Monsieur.

M. PATRICE RUEL :

1150

Bonjour. Exact, c'est ça, je viens de voir que la présentation est affichée. En fait, l'objectif, c'est vraiment de faire le tour avec vous de, précisément, quelles sont les garanties financières qui sont actuellement demandées à Stablex, donc celles qui sont applicables depuis le début des

années 80. Et également, couvrir tout ce qui va être demandé ou possiblement demandé étant donné que le projet n'est pas complètement approuvé pour le réaménagement de la cellule 6.

1155 En fait, je commence en me positionnant en disant qu'est-ce qu'une garantie financière. Essentiellement, une garantie financière sert à apposer une somme monétaire à un engagement qui est pris par un tiers simplement dans le but de minimiser le risque qui pourrait subvenir advenant le fait qu'une des obligations environnementales ne serait pas respectée.

1160 Donc, le fait de mettre un montant qui est demandé en garantie évidemment donne au Ministère, dans le cas présent au gouvernement, certains moyens financiers pour s'assurer du respect des obligations environnementales.

1165 En fait, pourquoi en demander précisément pour les projets environnementaux dans notamment les lieux d'enfouissement, c'est qu'en délivrant une autorisation pour ce type d'activité là, le Ministère encoure ou du moins les activités sont susceptibles d'amener un risque environnemental.

1170 Et c'est à ce moment-là qu'en principe du développement durable du pollueur-payeur, la garantie financière sert à couvrir justement les cas où l'exploitant, l'initiateur dans le cas présent, ferait défaut à ses obligations simplement dans le but d'éviter que ce soit au final l'État qui ait à assumer la facture en conséquence.

1175 Essentiellement, la première garantie financière qui a été demandée à Stablex pour les cellules 1 à 5 a pris forme en 81, donc c'était une garantie financière de 1 M\$ qui devait être maintenue pendant une période de 25 ans après la cessation des activités sur le site d'enfouissement.

1180 Cette garantie-là a été séparée en deux en 86 par un décret qui a suivi, donc on peut présenter le nouveau décret, celui qui est encore applicable, lequel sépare la garantie financière en deux. Donc, une première garantie de 350 000 \$ qui est indexée au coût de la vie. Cette garantie financière là sert dans le cas des lieux d'enfouissement technique pour couvrir la période d'exploitation jusqu'à la fermeture.

1185 Également, un montant de 25 ¢ par tonne métrique qui est déposé dans une fiducie, donc pour chaque tonne que l'exploitant a déposée dans les cellules d'enfouissement, une somme de 25 ¢ est mise en fiducie pour couvrir la post-fermeture du site.

1190 En plus, donc des deux garanties financières qui vous ont été présentées, il y a une garantie financière qui est demandée dans le cadre du *Règlement sur les matières dangereuses*. Cette garantie financière là est une garantie financière additionnelle aux 350 000 \$ indexés au coût de la vie qui a été exigée en 86. Donc, elle sert notamment à faire la couverture des activités jusqu'à la cession et la fermeture du site. Donc, c'est une garantie qu'on dit d'exploitation, elle sert à couvrir l'exploitation du site.

1195 Précisément pour la cellule 6 de Blainville, les courants, en fait, la directive demande à ce que l'initiateur propose ou du moins l'initiateur constitue un patrimoine fiduciaire suffisant pour couvrir tous les coûts de gestion post-fermeture relatifs au réaménagement, au projet de réaménagement.

1200 Ces coûts-là sont identifiés, du moins les postes de dépenses ont été identifiés dans l'article 43 du *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés*. On a eu une première proposition qui a été déposée dans le cadre de l'étude d'impact.

1205 Voici la liste de tous les paramètres qui sont pris en considération. Ultiment, ce qu'on fait, c'est on calcule à partir d'aujourd'hui combien coûterait le site en post-fermeture pour une année et on projette à l'aide de l'inflation ce montant-là à la fermeture du site, et ce, pendant une période de 30 ans qui suit la fermeture du site, donc ce qui nous permet d'avoir une période de post-fermeture de 30 ans.

1210 Et au fur et à mesure que l'exploitant enfouit des matériaux dans le site, une contribution unitaire, qui est soit par unité de volume ou par unité de masse, lui est demandée afin d'atteindre ce patrimoine-là, cette cible, si on veut, financière qui est établie dès la remise de l'autorisation en plus pour nos assurer vraiment que les sommes finalement aux termes de l'exploitation sont suffisantes.

1215 Il y a une révision qui est prévue habituellement au décret d'autorisation, qui est prévue dans un intervalle régulier qui est soit de cinq ans dans la plupart des lieux d'enfouissement technique. C'est révisé aux cinq ans pour s'assurer que l'indexation notamment avec ce qu'on a vu dans la

1220 dernière année est prise en considération, que les rendements de la fiducie sont également pris en considération, les impôts, les frais fiduciaires.

Donc, on a un amalgame de coûts qui sont pris en considération simplement de par la valeur unitaire qui est apposée à chacun des volumes qui sont dans le lieu d'enfouissement technique.

1225 Et dernière diapositive, en fait, c'est un extrait de l'étude d'impact qui nous a été proposé. Donc, précisément pour la cellule 6, le projet qui est déposé, l'initiateur a estimé les dépenses de 142 000 \$ annuellement pour la post-fermeture. Donc, nous, ce qu'on fait, on prend ce montant-là, on le projette avec une inflation, le taux cible de l'inflation de la Banque du Canada finalement.

1230 Compte tenu qu'on travaille avec des horizons de temps extrêmement longs, on parlait d'une période d'exploitation de 40 ans plus un 30 ans de post-fermeture. Le taux de 2 % est quand même représentatif de la réalité.

1235 Et au besoin, en fait, comme que je me suis positionné précédemment, on fait une révision quinquennale pour vraiment nous assurer que ces montants-là sont révisés à tous les cinq ans, finalement, en prenant considération les nouvelles réalités économiques du moment.

1240 Finalement, je conclurais que la fiducie sert exclusivement à couvrir la période post-fermeture. Donc, évidemment, ça prend l'autorisation du Ministère pour décaisser ces sommes-là, ce qui nous permet d'avoir un collatéral suffisant également.

1245 En fait, elle a deux fonctions. Donc, la première, c'est de constituer un montant suffisant et la deuxième, c'est de simplement de contrôler ou du moins d'être un incitatif à la conformité de par le fait justement que le Ministère contrôle ces sommes-là de par la fiducie.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Gardez la dernière page. — Je vous reviens, Monsieur Gingras.

1250 — Vous indiquez qu'une contribution à la fiducie de 89 \$ la tonne serait applicable. Mais enfin, ce que j'ai compris dans un de vos derniers rapports, il s'agit plutôt de 1,50 \$, c'est une évaluation qui a été refaite puis, maintenant, elle est fixée à 1,50 \$ la tonne?

M. BENOIT ROMPRÉ :

1255 Je vais laisser la réponse à monsieur Légo.

M. PIERRE LÉGO :

1260 Suite à une mise à jour suite aux questions-réponses avec le Ministère, la toute dernière évaluation arrivait, de mémoire, à ça, 1.5, 1.5 \$.

LE PRÉSIDENT :

1265 1,50 \$. — Donc peut-être, Monsieur Savoie, je vous demanderais de corriger la dernière page puis la déposer.

Puis, Monsieur Rompré, qu'est-ce qui explique cette augmentation? C'est quand même quelque chose qui gravite autour de 65, 70 % en l'espace de deux ans.

1270 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

1275 Principalement, ce qui explique ça, c'est au niveau des volumes d'infiltration d'eau à travers le recouvrement étanche de la cellule 6. Suite aux échanges qui ont mené à l'admissibilité du projet avec le ministère de l'Environnement, on a révisé les hypothèses des logiciels qui ont modélisé la migration des contaminants à travers... pas des contaminants, mais l'infiltration d'eau, pardon, à travers le recouvrement étanche et on en est arrivés avec un volume supérieur à la première version présentée.

1280 Et donc, comme les coûts de post-fermeture incluent les coûts de traitement du lixiviat, bien, c'est ça qui est venu augmenter les besoins en post-fermeture, et donc, est venu augmenter les besoins de dépôt pour atteindre le nouveau montant.

LE PRÉSIDENT :

1285 Et la modélisation à laquelle vous avez procédé dans un premier temps n'était pas conforme à ce qui était demandé par le Ministère?

M. BENOIT ROMPRÉ :

1290

Bien, le Ministère a demandé de changer certains paramètres d'entrée du modèle et de changer la méthodologie de calcul.

LE PRÉSIDENT :

1295

D'accord. — Monsieur Savoie, pourquoi?

M. PATRICE SAVOIE :

Monsieur Ruel pourrait répondre à cette question, Monsieur le président.

1300

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. PATRICE RUEL :

1305

Merci bien. En fait, juste pour préciser, de notre côté, ce qu'on fait, c'est on prend les montants identifiés notamment en coûts de gestion post-fermeture et on fait une projection. Donc, on vise à partir de ces montants-là à déterminer une contribution unitaire.

1310

Donc, je crois que dans le cas présent, les coûts de gestion post-fermeture ont été demandés à être révisés par mes deux collègues, Sylvie Chevalier et je crois également Claude Trudel, dans leur avis de recevabilité. Donc, c'est peut-être ça qui explique la variation des montants de post-fermeture.

1315

LE PRÉSIDENT :

1320

En fait, ce que j'ai compris, c'est que cette augmentation de la contribution à la fiducie découle d'une augmentation des quantités d'eau de lixiviation qui seraient recueillies à la cellule 6 projetée. Et la question est simple, pourquoi le ministère de l'Environnement a changé certains paramètres pour l'estimation de ces quantités d'eau de lixiviation?

M. PATRICE RUEL :

1325 N'étant pas ingénieur, en fait, de mon côté, le bureau d'expertise en contrôle vise le financement ultimement de coûts de gestion post-fermeture. Je crois que c'est vraiment ma collègue Sylvie Chevalier qui est en mesure de répondre pourquoi est-ce que les coûts de gestion post-fermeture qui avaient été identifiés initialement dans l'étude d'impact ont été refusés.

LE PRÉSIDENT :

1330 Monsieur Savoie.

M. PATRICE SAVOIE :

1335 En fait, monsieur Claude Trudel va répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. — Monsieur Trudel.

1340 **M. CLAUDE TRUDEL :**

1345 Bonjour. Ce que j'aimerais préciser aussi d'emblée, c'est que l'aspect traitement des eaux, c'est quelque chose qui, normalement dans un lieu d'enfouissement, c'est un état important au niveau des coûts. On le voit dans nos lieux d'enfouissement technique, etc. Donc, c'est un élément qu'on regarde d'assez près quand on a à analyser un projet.

1350 Il faudrait que je voie particulièrement l'avis que j'ai produit au niveau des coûts de gestion post-fermeture, qu'est-ce qui m'a amené à poser des questions. Je vais le consulter puis je peux vous revenir un peu plus tard dans la journée avec des précisions à ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT :

Oui, on apprécierait beaucoup. En fait, juste répondre à nos questions, pourquoi certains paramètres ont été modifiés?

1355 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Je vais regarder qu'est-ce qui avait été fait au départ...

1360 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

M. CLAUDE TRUDEL :

1365 ... puis pourquoi j'ai posé cette question-là, donc je vais vous revenir rapidement avec ça.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. — Monsieur Gingras, voilà, ça répond à vos deux questions.

1370

M. PIERRE GINGRAS :

Ça répond très bien, ça s'applique sur les deux terrains, le 6, le terrain du Ministère et le terrain privé. Ce qu'on a discuté, ce que Stablex et le Ministère ont discuté, le post...

1375

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas ce que j'ai compris. Ça, c'est pour la cellule projetée.

1380 **M. PIERRE GINGRAS :**

Projetée?

LE PRÉSIDENT :

1385

Oui.

M. PIERRE GINGRAS :

1390

Uniquement?

LE PRÉSIDENT :

1395

La cellule projetée, la cellule 6 projetée. Parce que c'est cellule 6, cellule 6 actuelle, cellule 6 projetée, cellule 6 actuelle qui n'est pas vraiment autorisée. En tout cas, bref, on va se comprendre quand même. La cellule 6 projetée, au moins, on sait c'est quoi.

M. PIERRE GINGRAS :

1400

Je comprends, merci.

LE PRÉSIDENT :

1405

Merci à vous. — Madame Martine Ouellet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1410

Mme MARTINE OUELLET :

Bonjour.

1415

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

1420

Mme MARTINE OUELLET :

1425 Après notre soirée qui a fini tard hier. Donc, moi, ma question s'adresse particulièrement à la ville de Blainville. Donc, on sait que Stablex est un citoyen corporatif qui est très impliqué avec la ville de Blainville et on aimerait comprendre si jamais, parce que c'est ce qu'on souhaiterait, si jamais le projet n'allait pas de l'avant, et donc, Stablex finirait ses activités dans quelque temps, ce serait quoi les pertes pour la ville de Blainville?

1430 Donc, en fait, si je pose ma question dans l'autre sens, c'est quoi les montants que Stablex verse à la ville de Blainville, puis sous toutes les formes, directement puis indirectement?

1435 Là, je sais que le terrain est en location, fait que je ne sais pas s'il y a quand même des taxes. J'imagine d'une façon ou d'une autre, il doit y en avoir. Je ne sais pas s'il y a des redevances, des dons qu'ils peuvent faire et toutes les commandites qu'ils font aux différentes activités municipales que ce soit, je pense dans les Jeux du Québec ou autre.

1440 Et comme ça peut varier dans le temps, parce que ce n'est pas tout le temps les mêmes activités, ils peuvent participer... puis là, je ne le sais pas parce que je n'ai pas fait la recension, mais nettoyage des berges ou je ne sais pas quoi, là.

1445 Là, je comprends que ça date de 81, on ne retournera pas si loin que ça en arrière, mais pour avoir une idée d'avoir les montants pour les 10 dernières années.

LE PRÉSIDENT :

1450 Je pense que je vais commencer par poser la question à madame Lévesque parce que c'est sûr que vous couvrez beaucoup plus large que la ville de Blainville dans votre question. Mais je vais commencer par madame Lévesque.

1455 — Madame Lévesque, est-ce que vous avez estimé les pertes qu'occasionnerait la fermeture éventuelle de Stablex?

Mme ANNIE LÉVESQUE :

Je n'ai pas cette information-là.

1460

LE PRÉSIDENT :

Aucune information?

1465

Mme ANNIE LÉVESQUE :

Bien, la question est large.

LE PRÉSIDENT :

1470

Non non, mais c'est ma question que je vous pose.

Mme ANNIE LÉVESQUE :

1475

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est plus la question de madame Ouellet.

1480

Mme ANNIE LÉVESQUE :

Oui.

1485

LE PRÉSIDENT :

C'est ma question. Si je vous disais au cours des 10 dernières années...

1490

Mme ANNIE LÉVESQUE :

Oui.

1495 **LE PRÉSIDENT :**

... quelle a été la contribution de Stablex dans vos finances publiques?

Mme ANNIE LÉVESQUE :

1500

Moi, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

1505

Qui serait en mesure?

Mme ANNIE LÉVESQUE :

Il faudrait que je pose la question puis vous revenir plus tard avec l'information.

1510

LE PRÉSIDENT :

D'accord, je le souhaiterais, oui.

1515 **Mme ANNIE LÉVESQUE :**

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

1520

Merci. Je vais demander à monsieur Rompré.

1525 — Maintenant, suite à la prémisse ou l'information de madame Ouellet est exacte, est-ce que vous contribuez également à la vie communautaire de Blainville ou du Québec de quelque façon que ce soit depuis quelques années? Et si oui, sous quelle forme financière?

M. BENOIT ROMPRÉ :

1530 La réponse courte, c'est évidemment Stablex paye des taxes comme toutes les autres entreprises sur le territoire. On est propriétaires, Stablex est propriétaire du terrain où est situé le centre de traitement. Fait que c'est notre terrain, donc on paye les taxes à la ville de Blainville pour ce terrain-là.

1535 Et dans les années passées, mais là, ce n'est vraiment pas mon domaine, je ne sais pas s'il y a quelqu'un ici qui, -- Pierre --, peut répondre un peu mieux, mais oui, la réponse est oui, on a commandité des événements auprès de la ville de Blainville.

LE PRÉSIDENT :

1540 Est-ce qu'il y a moyen de recenser un peu ce que vous avez fait au cours minimalement des cinq dernières années juste pour nous donner un aperçu?

M. BENOIT ROMPRÉ :

1545 Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1550 Madame Ouellet est plus exigeante que moi pour 10 ans, mais je trouve que cinq ans, ça donne quand même une bonne idée.

M. BENOIT ROMPRÉ :

1555 Oui, on va faire ça puis on va vous ramener l'information.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. — Madame Ouellet.

1560

Mme MARTINE OUELLET :

Oui, incluant également, je pense, si je ne me trompe pas, mais vous me corrigerez, incluant également ce qui est projeté. Je crois que vous avez prévu commanditer les Jeux du Québec également?

1565

M. BENOIT ROMPRÉ :

On va vérifier puis si c'est le cas...

1570

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1575

M. BENOIT ROMPRÉ :

... on va l'inclure.

LE PRÉSIDENT :

1580

Parfait, merci. — Madame Ouellet, votre deuxième question.

Mme MARTINE OUELLET :

Donc, ma deuxième question, on retourne à la discussion qu'on avait précédemment, donc sur toute la question de la post-fermeture parce que c'est effectivement extrêmement préoccupant. Vous savez, comme ministre des Ressources naturelles, j'ai eu affaire au site minier orphelin et avec des factures astronomiques au-dessus du milliard pour le gouvernement du Québec. Et j'ai dû resserrer de façon très importante l'application et même le règlement concernant la capitalisation

1585

1590 des fonds post-fermeture parce que ça ne se faisait pas, parce que ça se faisait sur une période beaucoup trop étendue puis qu'il y a des compagnies qui partaient.

Et donc, à ce moment-là, le gouvernement restait Gros-Jean comme devant avec des sites contaminés. Et donc, dans ce cas-ci, j'ai bien vu la présentation, mais ça ne me donne pas le vrai portrait, ça me donne plein plein plein de détails. Moi, je pense que ce qui serait important d'avoir, 1595 c'est un vrai portrait de quels montants, quand est-ce qu'ils sont déposés.

Et 30 ans, franchement, vous dire, je trouve ça très court parce que c'est à perpétuité, ils nous l'ont dit lors de la présentation du 8 mars, c'est à perpétuité que ça doit être pompé cette eau-là. Donc, après le 30 ans, tout ça va revenir au gouvernement du Québec, donc je ne 1600 comprends pas premièrement le 30 ans.

Et deuxièmement, j'aimerais ça savoir, parce que là, ils nous ont présenté tous les détails 89 ¢ la tonne ou 1.5 \$ la tonne puis le 142 000, mais ça fait combien au total? On peut-tu se faire 1605 une idée? Parce que franchement, 142 000 annuel en opération, ce n'est pas beaucoup et ça veut dire qu'ils prévoient qu'il n'y aura jamais aucune catastrophe, qu'il n'y aura jamais aucun glissement de terrain. Parce que c'est ça qui coûte cher.

Quand tout va bien, ça va bien, mais quand ça se met à mal aller, ça dérape et ça coûte une 1610 fortune. Donc, ça veut dire qu'il n'y a aucune prévision de catastrophe naturelle qui pourrait arriver. Vous savez qu'avec les changements climatiques, c'est de plus en plus pertinent et possible, on ne peut plus ignorer ce risque-là.

Donc, est-ce que ce serait possible de nous donner vraiment le portrait des montants? Tant 1615 pour l'ancien parce que le passé est souvent garant de l'avenir, comment ils gèrent les cellules de 1 à 5 et c'est quoi les montants capitalisés? Est-ce qu'ils sont capitalisés?

Parce que quand ce n'est pas capitalisé, c'est du vent, on s'entend. Si Republic Services faisait faillite demain matin, les bons vœux, c'est fini. Donc, qu'est-ce qui est capitalisé? Et il ne faut 1620 pas que ça reste dans des fonds qui appartiennent à Republic Services, mais il faut que ça soit des fonds qui appartiennent au Ministère.

1625

Et qu'est-ce qui a été versé jusqu'à date? Qu'est-ce qui est disponible? Et comment, sur quelle période ils prévoient que les fonds vont être versés pour le nouveau projet, donc le doublement d'enfouissement de déchets toxiques? Comment ils prévoient que ça va être capitalisé?

1630

Moi, comme ministre des Ressources naturelles, j'avais exigé que ce soit capitalisé dans les deux premières années d'exploitation. Puis, souvent, des mines, ça peut durer 20 ans, 30 ans, 40 ans. Pourquoi dans les deux premières années d'exploitation? Parce qu'il arrive toutes sortes de choses dans la vie. Et si ce n'est pas capitalisé, c'est du vent. Donc, j'avais fait du rattrapage pour les autres qui n'avaient pas été capitalisés.

1635

Donc, moi, j'aimerais avoir vraiment l'information, pas tout le détail parce que là, ils nous perdent dans tous les détails de tel taux, telle affaire, telle affaire. Je veux bien, là, c'est correct, mais...

LE PRÉSIDENT :

1640

Je pense que j'ai très bien compris. J'ai très bien compris et, en quelque part, je suis content parce que justement j'ai une de nos 27 pages de questions qui répond presque parfaitement bien dans la lignée de ce que vous venez de dire. Donc, la demande de madame Ouellet, je la fais nôtre à la commission.

1645

Donc, on a par exemple indiqué quelle est la valeur actuelle du fonds en fiducie, le fonds total, à combien l'estime-t-on en 2065 et tout cela. Donc, ça, on l'apprécierait beaucoup.

1650

Mais au-delà de ça, ce qui est intéressant aussi que vous soulevez, c'est, on l'a touché un petit peu hier, c'est qu'au fond, le ministère de l'Environnement exige un suivi... en fait, vous prévoyez un suivi post-fermeture sur 30 ans. Et hier, on a abordé un peu ce qu'on a appelé la demi-vie ou la durée de vie, appelons ça comme on veut, la durée de vie d'une membrane.

1655

— Je pense que dans votre étude d'impact, vous avez indiqué, c'est autour d'une centaine d'années, est-ce que c'est exact?

M. BENOIT ROMPRÉ :

Je n'ai pas cette référence-là pas par cœur, je ne sais pas, disons « oui ».

1660

LE PRÉSIDENT :

Alors... pardon?

1665

M. PIERRE LÉGO :

C'est plus que 100 ans, mais c'est...

LE PRÉSIDENT :

1670

Corrigez-moi alors.

M. PIERRE LÉGO :

1675

Oui, mais je ne sais pas si on l'a mis à l'étude d'impact, on pourrait trouver ces études de demi-vie sur les membranes. Moi, j'ai en tête un ordre de grandeur, une membrane qui va être à 20 °C et non plus chaud pourrait durer plus de 400 ans, en demi-vie de 400 ans.

LE PRÉSIDENT :

1680

Une demi-vie de 400 ans.

M. PIERRE LÉGO :

1685

C'est un chiffre que j'entends comme ça, mais je ne suis pas certain qu'on l'a mis exactement à quelque part dans...

1690

LE PRÉSIDENT :

1695 Donc, si c'est une demi-vie de 400 ans, donc on comprend que les mesures vont débiter avant 400 ans puisque si c'est la demi-vie, donc c'est la moitié de la membrane qui peut être affectée. Donc, mettons quelques centaines d'années, je veux bien là, mais c'est juste au point de vue conceptuel pour bien comprendre.

1700 Le Stablex, lui, évidemment dans des conditions de protection maximales ou optimales avec les géomembranes avec donc le fait que les eaux de précipitations ne peuvent pas vraiment pénétrer jusqu'au Stablex, donc il y a une protection. On assure une protection malgré cette espèce de solidification ou vitrification du Stablex.

1705 Maintenant, la journée où les eaux de pluie vont pénétrer dans la cellule parce que la membrane aura subi une certaine usure du temps, il est possible, j'imagine, au plan théorique, parce que je ne suis pas du tout un expert, au plan théorique, il est possible que les eaux de précipitations puissent altérer, j'imagine, le Stablex.

1710 Et si tel était le cas, les eaux de lixiviation, là, pourraient être plus importantes dans cent quelques années que maintenant. Enfin, conceptuellement, vous me corrigerez.

M. BENOIT ROMPRÉ :

Moi, je pourrais apporter certaines nuances ici.

1715 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez me corriger, tout à fait.

M. BENOIT ROMPRÉ :

1720 Oui.

1725 **LE PRÉSIDENT :**

Ou me dire que je suis dans les patates.

1730 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Donc, par exemple, là, si on regarde la géomembrane de recouvrement...

LE PRÉSIDENT :

1735 Oui.

M. BENOIT ROMPRÉ :

1740 ... puis on suppose que cette géomembrane-là se dégrade, si on observe une hausse importante de l'infiltration d'eau dans la cellule, comme je l'ai déjà mentionné, cette géomembrane-là n'est pas loin de la surface. Elle pourrait être facilement réparable, facilement remplaçable. Ça, c'est un point.

1745 Maintenant, pour ce qui est de l'effet de l'infiltration de l'eau à travers le produit Stablex, ce qui se passe, c'est l'eau qui réussirait à passer à travers la membrane va circuler dans le produit Stablex pour atteindre le fond.

1750 L'effet qui va se produire sur le produit Stablex, toute la chimie de l'entreprise est basée là-dessus, c'est un phénomène de lixiviation, c'est-à-dire que les contaminants vont passer de leur état insoluble dans la phase solide.

LE PRÉSIDENT :

Ils peuvent se solubiliser.

1755

M. BENOIT ROMPRÉ :

Ils vont se solubiliser.

LE PRÉSIDENT :

1760

D'accord.

M. BENOIT ROMPRÉ :

1765

Et l'effet de ça à très très long terme, c'est qu'on va finir par épuiser, épuiser la quantité de contaminants qu'il y a à l'intérieur du produit Stablex.

LE PRÉSIDENT :

1770

Parce qu'ils se seront retrouvés dans les eaux de lixiviation.

M. BENOIT ROMPRÉ :

1775

Les eaux de lixiviation. Et puis en bas de cellule, là, on en a deux géomembranes. Encore une fois, elles pourraient se dégrader. Mais l'avantage d'en avoir deux, c'est que les fuites qui vont passer à travers la première vont être détectées. La deuxième couche se nomme « système de détection de fuite » et l'eau qui se ramasse entre les deux est *linkée* ou est acheminée vers un deuxième système de pompage indépendant. Fait qu'à cet endroit-là, on va être capables de récolter ces eaux-là rapidement.

1780

Et le phénomène d'étanchéité d'une cellule est dû à deux choses. On essaie de l'obtenir en deux temps, c'est-à-dire qu'on la met le plus imperméable possible et on la met la plus sèche possible aussi. Donc, en venant soutirer l'eau au fur et à mesure, bien, il y a moins d'infiltration en dessous de la protection du bas.

1785

LE PRÉSIDENT :

1790

Très bien. Alors, je pose la question à monsieur Savoie. — Monsieur Savoie, lorsqu'on est en période post-fermeture, mettons 30 ans après la fermeture, vous, -- je n'ai plus le terme exact, finalement, Stablex n'est plus dans le portrait là, vous lui donnez, c'est quoi, c'est quoi le terme exact --, vous le libérez, vous le libérez de sa responsabilité après 30 ans.

1795 Donc, et la préoccupation tout à fait théorique, encore une fois, c'est qu'avec l'usure éventuelle des membranes parce qu'elles vont finir par s'user avec le temps et avec, probablement, elles ne sont pas éternelles, il n'y a pas grand-chose d'éternel, Stablex ne serait plus là éventuellement.

1800 Dans 130 ans, on ne parlera plus peut-être de Stablex, mais les cellules seront toujours sur place. Les membranes seront un petit peu dégradées. Est-ce qu'on ne risque pas justement de se retrouver, après avoir libéré Stablex de ses responsabilités, avec des situations potentiellement avec un potentiel de contamination environnementale important dont la société québécoise devra trouver réponse, pour laquelle la société québécoise devra trouver réponse?

1805 Est-ce que je fabule ou est-ce que ça rentre dans la logique des choses?

M. PATRICE SAVOIE :

1810 En fait, Monsieur le président, après 30 ans, il n'y a pas nécessairement de libération de l'entreprise par le gouvernement. S'il y a encore du lixiviat qui sort, qui est pompé, l'entreprise, elle a l'obligation de poursuivre le traitement.

LE PRÉSIDENT :

1815 Même après la fermeture?

M. PATRICE SAVOIE :

Oui, tout à fait.

1820 **LE PRÉSIDENT :**

OK.

M. PATRICE SAVOIE :

1825 Oui, tout à fait, le 30 ans est mis là pour un minimal, un minimum.

LE PRÉSIDENT :

Mais supposons qu'après 30 ans...

1830

M. PATRICE SAVOIE :

Oui.

1835

LE PRÉSIDENT :

... vous constatez qu'il n'y a pratiquement plus d'eau de lixiviation, que le suivi qui est fait est rassurant, probablement que vous allez procéder à la libération de Stablex?

1840

M. PATRICE SAVOIE :

Le lixiviat, c'est un des paramètres...

LE PRÉSIDENT :

1845

Oui.

M. PATRICE SAVOIE :

1850

... qui est suivi, mais il y en a d'autres.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1855

M. PATRICE SAVOIE :

Pour ces paramètres-là, madame Chevalier pourrait répondre à cette question. Pour côté membrane, sur la détérioration de la membrane, monsieur Trudel pourrait vous amener des explications à cet effet-là aussi.

1860

Donc, madame Chevalier, si vous souhaitez, elle pourrait poursuivre avec ce qui peut se passer, qu'est-ce que l'entreprise doit respecter pour être libérée de ses obligations.

LE PRÉSIDENT :

1865

Bien, oui, je veux bien, là, mais ce n'est pas ça qui m'intéresse honnêtement. C'est intéressant d'un point de vue intellectuel, mais ce n'est pas ça qui m'intéresse. Ce qui m'intéresse, c'est que la journée où Stablex va être libéré, la responsabilité d'une contamination quelconque devra être absorbée par la société, exact?

1870

M. PATRICE SAVOIE :

Le gouvernement, oui.

1875

LE PRÉSIDENT :

Le gouvernement. Alors, le gouvernement, la société.

M. PATRICE SAVOIE :

1880

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1885

Donc, quand vous libérez, le lien que j'y vois, là, justement, c'est qu'avec, je dirais, l'usure éventuelle des membranes protectrices, que tant et aussi longtemps que nous avons ces membranes, ce que j'ai compris, c'est qu'il y a toujours des eaux de lixiviation, mais ces eaux de lixiviation ont un certain niveau de contamination et à cause de la présence notamment des membranes particulièrement pour la cellule 6.

1890

On ne doit pas s'attendre à des quantités, d'ailleurs, c'est ce qu'ils montraient, des quantités faramineuses d'eaux de lixiviation.

1895

Ces eaux de lixiviation peuvent se produire quand les membranes s'usent et puis quand l'eau, un peu comme je l'ai expliqué tout à l'heure, l'eau des précipitations finit par pénétrer à l'intérieur du Stablex et, jusqu'à un certain point, dissoudre ou solubiliser certains contaminants chimiques qui vont se retrouver dans les eaux de lixiviation.

1900

Bien sûr, un jour, il n'y en aura plus, on aura pompé tout ça. Mais la probabilité que ça se produise après la libération de Stablex, est-ce qu'elle existe ou pas conceptuellement?

M. PATRICE SAVOIE :

1905

Je ne peux pas répondre vraiment sur la propriété des membranes si elles vont devenir dégradées.

LE PRÉSIDENT :

1910

Mais vous, vous n'en avez aucune idée de la...

M. PATRICE SAVOIE :

Probablement un jour.

1915

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi la durée de vie des membranes?

M. PATRICE SAVOIE :

1920

Bien, justement, concernant les membranes, monsieur Trudel pourrait répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

1925

Monsieur Trudel, vous êtes le bienvenu.

M. PATRICE SAVOIE :

1930 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1935 Je vais arrêter après parce qu'il y a plusieurs personnes puis il faut prendre une pause. Je m'emballe trop vite.

M. CLAUDE TRUDEL :

1940 Bonjour. J'étais en train de chercher votre autre réponse, mais pour ça, ce qu'il faut bien comprendre aussi pour le coût de gestion post-fermeture, il y a deux genres d'obligations. Il y a des obligations de suivi et d'entretien des équipements, très important. C'est ça qu'on demande à un exploitant de lieu d'enfouissement de faire pendant l'exploitation et on demande de le faire aussi pendant la période post-fermeture.

1945 On demande aussi à l'exploitant d'accumuler de l'argent pour faire ce suivi-là et cet entretien-là pendant au moins 30 ans après la fermeture. Ça ne dégage pas l'exploitant d'être responsable tant et aussi longtemps que le lieu est une source de contamination même s'il n'y a plus d'argent après 30 ans.

1950 On constate qu'il y a encore du lixiviat contaminé, tu es obligé de continuer à faire le suivi. Il devra payer de ses poches. Et le responsable demeure toujours là, la responsabilité de l'exploitant.

1955 La durabilité des géomembranes, on peut vous fournir des références à ce sujet-là. On parle des études qui ont été faites là-dessus, on parle de centaines d'années. Et les différents facteurs qui sont analysés, c'est toutes les membranes qui sont recouvertes avec des matériaux soit pour le recouvrement final, on met une couche de terre par-dessus. Dans le fond, elle est recouverte, elle n'est pas exposée aux intempéries.

1960 Fait qu'il y a plusieurs facteurs, mais entre autres, on rajoute un antioxydant dans les géomembranes pour augmenter leur durée de vie. Il y a un facteur d'induction, après ça, qui rentre en compte.

1965 Puis, après ça, c'est là qu'on rentre aussi le facteur de... qu'on regarde certaines propriétés, dans combien de temps je vais avoir 50 % de ces propriétés-là encore. C'est à ce moment-là qu'on dit le principe de demi-vie que vous avez expliqué.

1970 Tout ça additionné donne que c'est plusieurs centaines d'années. Des références, on voit 500 ans, d'autres 700 ans, etc. C'est cet ordre de grandeur là.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je pense que je vais arrêter là. — Madame Ouellet, merci.

1975 **Mme MARTINE OUELLET :**

Juste pour préciser, parce que, t'sais, là, on entend qu'après 30 ans, ils vont être encore responsables *ad vitam aeternam*, moi je veux bien, là, mais là, ça c'est le pays des licornes.

1980 **LE PRÉSIDENT :**

Ça n'a pas été dit « *ad vitam aeternam* ».

Mme MARTINE OUELLET :

1985 Non non, mais aussi longtemps qu'il y aura des problèmes, mais ça, c'est le pays des licornes. Dans la vraie vie, ce qu'on a vu puis moi, je peux vous dire, je l'ai vu avec les mines, bien, c'est des filiales, ils ferment et c'est fini, on n'a plus de recours.

1990 Donc, ils ne s'organisent pas pour qu'on puisse avoir des recours longtemps longtemps une fois qu'ils ont fini leurs activités. Fait qu'il ne faut pas réfléchir comme ça en disant : « On pourra aller les rechercher dans 30 ans », non, ils risquent de ne plus être là.

1995

Il faut avoir les fonds d'avance, c'est pour ça que ce que je demande, c'est vraiment d'avoir, bon, je vous le dis, le 30 ans, je pense que c'est trop court, c'est clair, mais d'avoir quand est-ce que les fonds vont être déposés.

2000

Parce que si c'est année après année, bien, si un moment donné, pour une raison ou pour une autre, soit que la filiale, elle ferme, soit qu'ils font faillite, soit que... De toute façon, ils ont bien de l'imagination souvent pour se déresponsabiliser.

2005

Bien, on se retrouve Gros-Jean comme devant, fait qu'il faut des protections. Et je réitère, 142 000, si c'est ça par année, là ils nous présentent : « En théorie, on fait ça, tout va bien. Si la membrane est brisée, il faut la changer. » Oui, mais ça coûte combien ça? Parce que ça peut arriver.

2010

Et s'il y a un tremblement de terre, si la membrane, elle déchire pour toutes sortes de raisons, parce qu'on les a vus, les plans des mines, c'est tout censé être tout beau, tout est censé être récupéré. Mais au bout du compte, on se retrouve avec des déversements, avec de la contamination qui n'avaient jamais été prévus, jamais dans leurs plans.

LE PRÉSIDENT :

2015

Madame Ouellet, je vous arrête. Arrêtez vos élans. Mais bien sûr, on donne suite à votre question et, bien sûr, je suis convaincu que vous allez nous écrire un mémoire là-dessus, en partie là-dessus.

Mme MARTINE OUELLET :

2020

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2025

J'espère du moins. Merci à vous.

Mme MARTINE OUELLET :

2030 Bien, c'est sûr. Mais ça serait le *fun* d'avoir de l'information parce que...

LE PRÉSIDENT :

2035 Je l'ai demandée, Madame Ouellet.

Mme MARTINE OUELLET :

OK.

2040 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Normand Beaudet.

M. NORMAND BEAUDET :

2045 Désolé, j'ai mes lunettes soleil, j'ai brisé mes lunettes, elles sont à la réparation. Je vais essayer de bien voir même si je n'ai pas mes lunettes ordinaires.

2050 Première chose, j'aimerais juste clarifier le fait, surtout au niveau du promoteur, que ce projet-là puis ce BAPE-là, le titre est trompeur pour les citoyens.

LE PRÉSIDENT :

2055 Non non, on...

M. NORMAND BEAUDET :

2060 Moi, je suis Normand Beaudet de...

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais pas de commentaires pour le moment.

2065

M. NORMAND BEAUDET :

Parfait.

2070

LE PRÉSIDENT :

Juste des questions.

M. NORMAND BEAUDET :

2075

Donc, Action Environnement...

LE PRÉSIDENT :

2080

De toute façon, ce commentaire-là, je l'ai entendu *ad nauseam* hier.

M. NORMAND BEAUDET :

2085

Parfait. Donc, en fait, actuellement, je vais revenir sur la question du procédé et du produit Stablex. C'est bien le procédé Seal-o-Safe, hein, qui a été développé en Angleterre dans les années 70 et 80, je me trompe ou c'est ça?

LE PRÉSIDENT :

2090

Vous vous adressez à moi, donc...

M. NORMAND BEAUDET :

Je veux juste valider...

2095

LE PRÉSIDENT :

Oui oui.

2100 **M. NORMAND BEAUDET :**

... que je ne suis pas dans le champ.

LE PRÉSIDENT :

2105

Oui, en fait, c'est ce qui a été dit hier peut-être pas ce niveau de précision. — Monsieur Rompré.

M. BENOIT ROMPRÉ :

2110

Je veux juste faire peut-être une minute sur le procédé Seal-o-Safe en question. La compagnie Stablex, au niveau du procédé de traitement chimique des matières résiduelles qui sont reçues, ça se décline en deux étapes.

2115

Il y a une première étape qui est le traitement chimique, qui est une chimie. La théorie de cette chimie-là est très très simple, c'est des réactions de neutralisation acide-base, des oxydoréductions puis on joue sur la solubilité des contaminants. Ça, c'est la première étape.

2120

La deuxième étape, c'est de créer la matrice cimentaire et le procédé Seal-o-Safe, c'était un brevet qui décrivait l'ajout de matières cimentaires à des résidus qui auraient été insolubilisés et c'était ça le brevet du procédé Seal-o-Safe.

2125

Et puis, ces recettes-là sont très très simples à partir des déchets qui ont été rendus... ou dans lesquels les contaminants ont été rendus insolubles, on ajoute une portion de matière cimentaire. On utilise différents types de matières cimentaires, le ciment Portland type 10 standard en est une. Les cendres volantes, qu'on appelle, qui est un autre type de matière cimentaire qu'on récupère, qui sont des matières secondaires pour d'autres entreprises, on les intègre aussi.

2130

Et donc, c'est ça qui était le procédé Seal-o-Safe et le brevet est terminé, c'est un procédé que le brevet est expiré. Et nous, on continue d'utiliser ce procédé-là qui, aujourd'hui, n'est plus référencé par Seal-o-Safe, mais qui est un procédé qu'on appelle de solidification.

2135

Et on applique ce procédé-là présentement avec succès et puis je ne sais pas que ce procédé-là a peut-être connu de moins bons succès dans d'autres pays à d'autres moments, mais nous, depuis 40 ans, ce procédé-là, de créer une matrice cimentaire, ça nous a bien servi.

2140

On est en mesure de rencontrer toutes les exigences réglementaires puis on est en mesure aussi d'obtenir une performance environnementale de notre site de placement qui rencontre aussi... qu'il n'y a pas d'impact ou en tout cas, qu'il n'y a pas d'impact mesurable sur la qualité de l'environnement autour des cellules de placement.

LE PRÉSIDENT :

2145

Peut-être avant de vous céder la parole pour votre première question, je sais que vous ne l'avez pas posée...

M. NORMAND BEAUDET :

2150

Je n'ai même pas posé ma question.

LE PRÉSIDENT :

Non, je sais, je sais.

2155

M. NORMAND BEAUDET :

C'était le préambule.

2160

LE PRÉSIDENT :

2165

J'ai très bien compris, je le sais que vous ne l'avez pas... Je ne la comptabilise pas, vous ne l'avez pas posée. — Mais ce que je voudrais savoir, c'est comment vous expliquez que si c'est un procédé fiable et robuste, comment ça se fait qu'aucun autre pays ne l'utilise?

M. BENOIT ROMPRÉ :

2170

Je ne connais pas bien ce qui se passe dans les autres pays, mais je vais passer la parole...

M. NORMAND BEAUDET :

2175

C'est une de mes questions ça.

LE PRÉSIDENT :

2180

Excusez-moi.

M. NORMAND BEAUDET :

Non, mais continuez, continuez, vous...

2185

LE PRÉSIDENT :

Je retire ma question.

M. NORMAND BEAUDET :

2190

... vous m'épargnez des questions, continuez. Moi, je vais passer à autre chose.

2195

M. BENOIT ROMPRÉ :

2200 L'important, c'est d'arriver à la question et à la réponse. Donc, je vais passer la parole à monsieur Légo qui a une meilleure connaissance que moi de ce qui se fait à l'extérieur du pays. Mais le procédé comme tel, oui, il est utilisé, c'est l'appellation Seal-o-Safe qui est disparue.

LE PRÉSIDENT :

2205 Il l'est ailleurs dans le monde?

M. BENOIT ROMPRÉ :

2210 Oui, le procédé de solidification des matières résiduelles, c'est utilisé ailleurs, mais je vais laisser la parole à monsieur Légo.

M. PIERRE LÉGO :

2215 Donc, c'est maintenant qu'on réfère à cette technologie-là aujourd'hui. Dans les termes suivants, c'est une technologie de stabilisation et solidification. Si on recherche cette catégorie de technologie de protection de l'environnement, on va la retrouver dans plusieurs endroits.

2220 On peut la retrouver chez nous où est-ce qu'on fait une stabilisation, solidification *ex situ*, c'est-à-dire que les matières viennent chez nous. On applique le procédé pour le traitement chimique. On ajoute les matières cimentaires et on le dépose dans un site de placement sécuritaire.

Il y a d'autres endroits où ils vont utiliser la même technique stabilisation/solidification *in situ*, c'est-à-dire qu'ils vont sur, par exemple, un terrain contaminé, ils vont appliquer la même technologie sur place et puis ils vont laisser le matériel sur place.

2225 C'est des technologies qui existent qui sont exécutées au Québec, ailleurs dans le monde, aux États-Unis, en Ontario.

LE PRÉSIDENT :

2230 Mais exactement la vôtre, ça se fait où?

M. PIERRE LÉGO :

La nôtre, c'est que la particularité, c'est qu'elle est *ex situ*.

2235 **LE PRÉSIDENT :**

Oui oui, j'ai bien compris.

M. PIERRE LÉGO :

2240

Mais c'est le même principe stabilisation/solidification.

LE PRÉSIDENT :

2245

J'ai bien compris, mais est-ce qu'elle est utilisée ailleurs dans le monde, dans d'autres juridictions, le *ex situ*?

M. PIERRE LÉGO :

2250

Dans d'autres juridictions, oui, aux États-Unis, on peut avoir des rapports de l'EPA, l'Agence de protection de l'environnement américaine qui a des, pas des registres, mais des espèces d'études sur cette technologie-là puis à quoi elle peut être appliquée pour, par exemple, des sites des *superfund sites*, c'est des sites contamination de longue date qu'ils sont en train de remédier ou restaurer en utilisant cette technologie.

2255

LE PRÉSIDENT :

In situ ou *ex situ*?

2260

M. PIERRE LÉGO :

Ça serait *in situ* sur des terrains contaminés des anciens sites d'enfouissement par exemple, donc c'est un petit peu un *mix* des deux, mais oui, ça serait...

2265 **LE PRÉSIDENT :**

Mais *in situ*, est-ce que c'est ailleurs dans le monde?

2270 **M. PIERRE LÉGO :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2275 Elle se fait aux États-Unis?

M. PIERRE LÉGO :

Oui.

2280

LE PRÉSIDENT :

On va regarder ça, merci.

2285 **M. PIERRE LÉGO :**

À ma connaissance, oui, mais je ne connais pas tout le monde entier, mais on apprend cette technique-là en tant qu'une solution possible à une problématique de contamination.

2290 **LE PRÉSIDENT :**

Non, théoriquement, ça va, mais...

M. PIERRE LÉGO :

2295

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2300

... je demande si elle est appliquée ailleurs dans le monde, vous me dites « oui, aux États-Unis ».

M. PIERRE LÉGO :

2305

Oui, entre autres, j'ai lu qu'aux États-Unis, ils ont utilisé ça.

LE PRÉSIDENT :

2310

D'accord. Si jamais vous avez une référence, je vous prie de la transmettre à la commission via notre analyste.

M. BENOIT ROMPRÉ :

2315

Monsieur le président, est-ce que je peux me permettre? Madame Tzakova, elle aurait un court élément d'information supplémentaire sur la réputation, je dirais, du procédé.

Mme TANIA TZAKOVA :

2320

Au fond, lorsqu'en 2014, on a eu quelques problèmes d'odeurs du site, on avait donné un contrat au CRIQ, le Centre de recherche industriel de Québec. Et puis, on avait demandé à un particulier s'il pouvait faire une recherche s'il y a d'autres sites pour pouvoir s'inspirer.

2325

Juste, petite parenthèse, on n'a plus de problème d'odeur, tout ça, c'est du passé. Mais la recherche du CRIQ, on a un rapport qui parle du procédé Seal-o-Safe et de leur recherche s'il y a d'autres compagnies semblables à la nôtre.

Donc, c'est un élément qu'on peut vous remettre si vous voulez.

2330

LE PRÉSIDENT :

Oui, on appréciait, absolument.

Mme TANIA TZAKOVA :

2335 Oui, je viens de le trouver ce matin, donc ça tombe bien.

LE PRÉSIDENT :

2340 Très bien.

M. PATRICE SAVOIE :

Monsieur le président...

2345 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Beaudet. — Oui?

M. PATRICE SAVOIE :

2350 Si vous permettez, tel que je vous ai expliqué en début de séance, on aurait quelqu'un de la Direction des matières dangereuses et des pesticides qui aimerait vous parler du procédé du Stablex.

2355 **LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez que ça soit maintenant ou après vos questions?

M. NORMAND BEAUDET :

2360 Je peux continuer le préambule, il fait deux phrases?

LE PRÉSIDENT :

2365 Normalement, il n'y a pas de préambule.

M. NORMAND BEAUDET :

Non non, mais écoutez...

2370

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, allez-y avec votre première question.

2375

M. NORMAND BEAUDET :

En 1981, le rapport du BAPE disait que l'élément important était la question de la stabilité du produit. Il y a des garanties qui ont été demandées par le BAPE d'un suivi régulier indépendant par le ministère de l'Environnement du Québec avec les prélèvements faits par le Ministère avec, en fait, tout un travail de suivi.

2380

Et j'arrive à ma question. Il y a un rapport, on vous parle de produire un rapport, un inventaire, une revue de littérature, on en a parlé hier. Vous avez dit : « Un rapport en profondeur, c'est difficile, peut-être une revue de littérature. »

2385

Bien, il y a une revue de littérature qui a été faite en Angleterre par le ministère de l'Environnement anglais, *Review of scientific literature on the use of stabilisation/solidification for the treatment of contaminated soil, solid waste and sludges*. Entre les pages 184 et 188, on parle du procédé Stablex et on donne deux exemples de lieux où il y avait de l'enfouissement à large échelle d'une diversité de produits chimiques dangereux.

2390

Là, j'ai les noms, mais je n'irai pas patauger dans mes *slides*. Et on dit clairement que, dans un premier endroit, le processus a été cessé parce que les revues des études indépendantes montraient que le processus était tellement complexe à suivre, à être capable de caractériser parce que les produits étaient tellement diversifiés et il fallait ajuster la recette aux différents produits.

2395

On s'est ramassés avec une observation de 50 % des produits qui étaient enfouis dans ces grands espaces là, qui étaient liquéfiés partiellement, donc ils n'avaient pas solidifié. Donc, il y avait un problème sérieux de caractérisation.

2400

Ce problème-là, on a tenté de le corriger à un second endroit. En Angleterre, un autre site...

LE PRÉSIDENT :

2405 Mais excusez-moi, non, allez-y avec votre question.

M. NORMAND BEAUDET :

2410 Donc, on aimerait avoir une agence indépendante qui n'est pas payée par le promoteur, totalement indépendante, qui fait une revue de littérature de tous les éléments relatifs à ce type de produits de solidification là pour nous donner un inventaire de quelles sont les problématiques sérieuses qu'on a vues.

2415 Et si ce rapport-là donne une idée du fait que le produit n'est pas stable, il faudrait se retrouver avec une étude indépendante avec les processus physico-chimiques qui sont liés à l'enfouissement d'une multitude de produits dangereux sur un même vaste site. En Angleterre...

LE PRÉSIDENT :

2420 OK, *stop*.

M. NORMAND BEAUDET :

2425 Donc, est-ce qu'on peut avoir ça cette étude-là, la revue de littérature? Les Anglais l'ont faite, le Ministère, donc il doit y avoir d'autres revues de littérature sur cette thématique-là.

LE PRÉSIDENT :

2430 D'accord. — Ce que je peux faire de façon très brève, je peux demander au Ministère, justement si vous voulez faire votre présentation, est-ce qu'il y a eu une revue de la littérature là-dessus? J'imagine que c'est inclus dans la présentation?

2435 **M. PATRICE SAVOIE :**

Je vais passer la parole à monsieur Balg de la Direction des matières dangereuses et des pesticides. Et puis, ce que j'aimerais mentionner aussi, c'est que dans le document qu'on va vous soumettre ce soir, que vous avez demandé hier sur la sécurité du site de Stablex, vous allez retrouver beaucoup d'éléments de discussion ici présentement.

2440

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

2445

PRÉSENTATION DU MELCC

2450 **M. CHRISTIAN BALG :**

Bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2455

Bonjour.

M. CHRISTIAN BALG :

2460

Donc, peut-être un peu pour éclairer les choses de façon générale, donc disons, c'est sûr que le procédé stabilisation/solidification, au niveau général, de l'US EPA par exemple, c'est déjà reconnu comme une des meilleures technologies pour stabiliser, mais les contaminants inorganiques.

2465

Donc, c'est vraiment l'élément clé dans l'analyse. C'est une technologie qui est adaptée pour l'inorganique, donc par exemple des métaux, c'est exactement une technologie approprié. Lorsqu'on tombe vers des contaminants organiques comme par exemple des composés organiques volatils, les BPC, là, c'est une technologie qui est inappropriée.

2470

Donc, c'est un peu pour ça que le Ministère dans son approche, dans le fond, il voit toujours la logique des contaminants, donc il va regarder le dossier pour contrôler, dans le fond, tous les contaminants qui peuvent entrer dans le procédé.

2475

Donc, dans toutes les analyses qui ont été faites pour les renouvellements d'autorisation de Stablex...

LE PRÉSIDENT :

Juste une chose.

2480

M. CHRISTIAN BALG :

Oui.

2485

LE PRÉSIDENT :

C'est important ce que vous dites puis ça rejoint un peu l'initiateur disait, le cyanure est organique?

2490

M. CHRISTIAN BALG :

Oui, bien, c'est une bonne question pour un chimiste ce que vous amenez. Oui, il est inorganique, mais il contient du carbone, donc il a comme un petit attribut organique par la bande. Mais si je comprends bien, le cyanure, il est dégradé dans une autre forme dans le procédé de stabilisation de Stablex.

2495

LE PRÉSIDENT :

OK.

2500

M. CHRISTIAN BALG :

2505 Comme je pense qu'ils doivent aller vers des isocyanates et quelque chose. Il se transforme autrement dit dans une forme...

LE PRÉSIDENT :

2510 Donc, ça pourrait être intégré.

M. CHRISTIAN BALG :

2515 Oui, lui serait compatible dans le sens qu'il devient (inaudible), il est vraiment stabilisé, il n'est pas... Comparativement à une matière organique, quand on prend un BPC, il n'y a pas moyen de le stabiliser chimiquement, donc il serait simplement encapsulé dans la matrice cimentaire, mais pas stabilisé.

2520 Et donc, là, on aurait juste la protection apportée par la matrice cimentaire plutôt que la stabilisation. Donc, le procédé Stablex, dans le fond, il est comme un peu double, c'est stabilisation des contaminants inorganiques et, après ça, solidification.

2525 Maintenant, comme je disais, la clé du problème, c'est de ne jamais accepter trop d'organiques dans le procédé parce que là, il peut nuire à la prise cimentaire puis ce n'est pas une technologie qui est adaptée pour ça.

2530 Donc, c'est pour ça que dans les autorisations qui ont été délivrées, dans le fond, il y a des critères qui ont été apportés dont par exemple pour limiter certains contaminants organiques. Je crois que ça a été fait par exemple dans l'année 2010, au cours des années 2010 et suivantes, donc par exemple, les critères pour les composés organiques volatils, des éléments majeurs ont été précisés.

2535 Certaines catégories de matières dangereuses résiduelles ont été également exclues des autorisations en cours. Donc, je dis ça, il faut voir dans l'évolution du procédé de 81 à aujourd'hui, de l'ensemble des renouvellements, dans le fond, le procédé a beaucoup évolué.

2540

On peut penser à l'introduction dans les années 90, donc les sols ont été inclus dans le procédé, je crois. Par la suite, c'est ça, dans les années 2010 et suivantes, il y a eu certaines catégories de matières dangereuses résiduelles qui ont été revisitées pour s'assurer de la compatibilité.

2545

Donc, des proportions de sols aussi ont été révisées, je crois que c'est en 2018 environ. Donc, c'est un procédé qui a été évolutif puis le Ministère, donc, contrôle ce volet intrant là. Il contrôle également le volet extrant, donc la matrice qui est finale, dans le fond, le Ministère va vérifier que la stabilisation a été faite correctement et, également, qu'au niveau de la solidification que les paramètres sont respectés.

2550

Donc, stabilisation, c'est les tests de lixiviation, par exemple pour les métaux, et au niveau de la solidification, on va s'intéresser à tous les paramètres mécaniques par exemple la compression et la perméabilité.

Donc, le Ministère reçoit en reddition de compte ces informations-là.

2555

LE PRÉSIDENT :

Évidemment, quand on reçoit des sols contaminés et qu'on mélange le tout, on ne peut pas être sûrs à 100 % qu'il n'y a pas d'organique dans le sol?

2560

M. CHRISTIAN BALG :

C'est un bon point, il y en a toujours un petit peu, dans le fond, l'organique.

2565

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

2570

M. CHRISTIAN BALG :

Donc, les paramètres d'acceptabilité, c'est sûr qu'il va y avoir des balises analytiques.

LE PRÉSIDENT :

OK.

2575 **M. CHRISTIAN BALG :**

Je ne connais pas particulièrement les balises au niveau des sols, je vous dirais, parce qu'on a toujours analysé du côté de mon équipe les balises au niveau des matières dangereuses résiduelles. Je peux vous donner des exemples de balises.

2580 Il y en a, par exemple, au niveau des pesticides, plusieurs balises sont fixées. Au niveau des composés organiques volatils, des balises sont fixées. Les huiles et graisses également certaines balises. Donc, tout ça est prévu dans les autorisations.

LE PRÉSIDENT :

2585

Et est-ce que l'US EPA, l'organisme environnemental auquel vous faisiez mention, a révisé récemment le procédé Stablex ou ça date?

M. CHRISTIAN BALG :

2590

C'est difficile à expliquer, c'est ça, c'est parce qu'on revient souvent sur le procédé Seal-o-Safe et, bon, ce qu'il faut comprendre dans le fond, c'est vraiment comme une famille de procédés. Stabilisation/solidification, il n'y a pas de marque de commerce qu'on peut vraiment coller à ça, c'est un principe philosophique.

2595

LE PRÉSIDENT :

OK.

2600 **M. CHRISTIAN BALG :**

D'ailleurs, le Ministère a publié les lignes directrices sur la stabilisation/solidification, ça peut s'appliquer à différents dossiers.

2605 La plupart du temps, puis c'est ça que j'écoutais monsieur Légo parler, je pense qu'il y a beaucoup de dossiers que c'est sur du *in situ*. Je pense que ça s'explique un peu par le fait que, dans le fond, lorsqu'on est hors site, il y a beaucoup de lieux d'enfouissement qu'on n'est pas obligés de faire stabilisation/solidification.

2610 Par exemple, il y a des lieux en Ontario ou ailleurs aux États-Unis qu'on peut procéder à l'élimination directe sans même faire une stabilisation/solidification des matières dangereuses résiduelles.

2615 Donc, il faut comprendre, c'est comme si ce n'est pas obligé par la réglementation, mais ça vient ajouter, dans le fond, une couche supplémentaire de protection, donc à dire, bon, si au moins... Par exemple, si les membranes, au bout de 500 ans, ne font plus leur effet, bien, il y a quand même au moins l'effet de la stabilisation/solidification qui vient ajouter.

LE PRÉSIDENT :

2620 Mais est-ce que vous, comme expert, on vous demande de porter un jugement régulier sur l'évolution du procédé?

M. CHRISTIAN BALG :

2625 Je dirais, bien, par rapport à l'évolution du procédé, c'est sûr qu'on ne regardera jamais le procédé. Je vous dirais, on distingue vraiment... Nous, on regarde les contaminants qui rentrent, leur compatibilité au procédé et l'extrait du procédé, c'est-à-dire la matrice cimentaire, sa valeur.

2630 Mais ce qui se passe à l'intérieur du procédé, je vous dirais, pour nous, c'est un peu une régie interne de l'entreprise, donc ce n'est pas quelque chose qu'on va examiner.

2635 Ce qu'on peut présumer, par contre, c'est que s'il y a des atteintes de performance au niveau des critères de l'extrait, dont par exemple perméabilité ou compression, c'est sûr que Stalex a développé au fil du temps une expertise secrète dans ses recettes pour toujours atteindre ces standards-là puis avoir toujours des performances optimales pour ne pas tomber en non-conformité avec ses autorisations.

LE PRÉSIDENT :

2640

Parfait, merci. — Je reviens à vous, deuxième question.

2645

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. NORMAND BEAUDET :

2650

En fait, je veux juste rappeler que l'étude, je ne sais pas si je l'ai mentionné, mais elle date de 2004, donc et l'étude, en fait, a recommandé ou a orienté le gouvernement vers l'arrêt de l'utilisation des vastes sphères de dépôt et a recommandé l'utilisation des sites plutôt spécialisés, diversifiés, spécialisés dans différentes sortes de caractéristiques de produits.

2655

Est-ce que c'est le genre de chose qui est envisagée au niveau du gouvernement? Et je reviens à ce qui vient d'être dit ici, les prélèvements, les évaluations, la caractérisation, est-ce que le Ministère fait ça *in situ* ou il se fie aux données soumises par le promoteur?

LE PRÉSIDENT :

2660

Ça va être votre deuxième question.

M. NORMAND BEAUDET :

2665

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2670

Ça va être votre deuxième question et dernière.

M. NORMAND BEAUDET :

2675 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2680 Monsieur Savoie, est-ce que votre ministère fait des prélèvements lui-même sur les terrains de Stablex? Est-ce que c'est Stablex qui est responsable de faire les échantillonnages, d'embaucher une firme d'analyse accréditée et de vous fournir les résultats? C'est quoi la relation?

M. PATRICE SAVOIE :

2685 Je pourrais demander au contrôle environnemental de vous répondre sur cette question.

LE PRÉSIDENT :

2690 D'accord. Vous êtes coriace.

M. NORMAND BEAUDET :

Pardon?

2695 **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes coriace.

M. NORMAND BEAUDET :

2700 Je suis gentil par exemple.

LE PRÉSIDENT :

2705 Oui.

M. NORMAND BEAUDET :

Oui, je suis très aimable.

2710

LE PRÉSIDENT :

C'est pour ça que vous vouliez mettre vos lunettes de soleil.

2715

M. NORMAND BEAUDET :

Oui, les lunettes soleil, je vais les remettre pour me protéger.

LE PRÉSIDENT :

2720

Madame.

Mme JASMIN KROESE :

2725

Monsieur le président, je vais vous demander de répéter la question, s'il vous plaît, j'ai manqué.

LE PRÉSIDENT :

2730

Oui, bien sûr, la question qui se pose, c'est jusqu'à quel point vous vous assurez que les échantillonnages qui sont prélevés sur le site de Stablex reflètent la réalité? Est-ce que c'est vous qui allez échantillonner? Est-ce que vous demandez à Stablex d'échantillonner? Est-ce que c'est vous qui en faites l'analyse?

2735

Est-ce que c'est Stablex qui demande à des firmes accréditées, autorisées par vous, de faire les analyses des échantillonnages? Comment vous vous assurez finalement de la fiabilité des données?

2740

Mme JASMIN KROESE :

Donc, on parle bien du produit Stablex en tant que tel, l'échantillonnage qui est fait sur le produit?

2745

LE PRÉSIDENT :

Pas seulement du produit, je pense que la question était beaucoup plus large.

2750

Mme JASMIN KROESE :

OK, donc notre mandat au contrôle environnemental, c'est de veiller au respect des règlements de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, donc nous ne procédons pas personnellement, nos inspecteurs, à un échantillonnage sur le terrain.

2755

Il est arrivé par le passé, par contre, qu'on avait un échantillonnage sur les eaux de lixiviation et les eaux de surface sur le site d'enfouissement chez Stablex, ça remonte à 2014, 2015, la dernière fois. Étant donné la conformité aux normes et aux règlements, l'historique de conformité en général chez Stablex, nous avons cessé ces campagnes d'échantillonnage là.

2760

Donc, nous recevons, au contrôle environnemental, les rapports avec les certificats d'analyse sur les essais, les échantillons qui sont prélevés par Stablex et nous vérifions la conformité aux normes.

2765

LE PRÉSIDENT :

Donc, il n'y a jamais de visites surprises par exemple pour dire : « Bon, on vient aujourd'hui pour échantillonner »?

2770

Mme JASMIN KROESE :

Nous réalisons des inspections sans prendre rendez-vous, bien entendu, mais le but de ces inspections-là ne sera pas nécessairement de prendre des échantillons sur le terrain. Si l'inspecteur ressent le besoin parce qu'il constate une problématique, une non-conformité qui est évidente

2775 lorsqu'il est en inspection, il peut prendre un échantillon. Il a le pouvoir de le faire bien entendu, mais ce n'est pas arrivé pour le moment.

LE PRÉSIDENT :

2780 D'accord, merci. — Ça va? Merci beaucoup.

M. NORMAND BEAUDET :

2785 Ça, c'est la principale recommandation du BAPE de 1981 que d'avoir un suivi indépendant du procédé continu.

LE PRÉSIDENT :

2790 Vos propos ne sont pas tombés dans les oreilles d'un sourd, Monsieur Beaudet.

Alors, nous allons prendre, tout au plus, cinq minutes de repos parce que l'heure avance et on a encore plusieurs intervenants. Merci.

2795 **PAUSE DE QUELQUES MINUTES**
REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

2800 Alors, Mesdames, Messieurs, nous poursuivons avec Madame Anick Plouffe.

Mme ANICK PLOUFFE :

2805 Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

2810

Bonjour.

Mme ANICK PLOUFFE :

2815

Alors, on a parlé beaucoup...

LA COMMISSAIRE :

2820

Excusez-moi, Madame Plouffe.

Mme ANICK PLOUFFE :

Oui.

2825

LA COMMISSAIRE :

Pourriez-vous, dans le micro, vous nommer.

Mme ANICK PLOUFFE :

2830

OK.

LA COMMISSAIRE :

2835

C'est pour les transcriptions, s'il vous plaît.

Mme ANICK PLOUFFE :

2840

OK, mon nom est Anick Plouffe. Moi, je veux savoir si le ministère de l'Environnement, parce qu'on parle beaucoup d'avant, moi, je voudrais savoir s'il y a (coupure sonore)... même d'anciennes cellules qu'il n'y a pas une membrane, qu'il y a une faillite parce que là, on doit (inaudible) perpétuel.

2845

Combien peut coûter la tonne pour décontaminer le secteur s'il y aurait de la contamination qui irait dans le bassin versant de la rivière aux Chiens, tout ça? Je parle de tout le coût que ça pourrait coûter pour décontaminer tout le secteur.

2850

Est-ce que le ministère de l'Environnement a déjà, auparavant, fait une étude sur cela? Et même avant, pour la cellule 6, parce que c'est quasiment le double de tout ça, est-ce que vous avez fait une étude de cela?

2855

Parce que moi, quand j'entends 1,50 \$, le montant... Puis, même avant, on donnait 25 ¢ de la tonne. Moi, je calcule juste le fait de juste commencer à excaver, aller chercher les produits, toute la décontamination pourrait se faire. Est-ce qu'il y a déjà eu une étude sur cela ou bien on s'en va avec des chiffres comme ça puis on se dit : « Bien, on se croise les doigts qu'il ne se passe pas quelque chose »?

Mais s'il se passe quelque chose... Parce que... Oui, OK, c'est bien.

2860

LE PRÉSIDENT :

La question est claire.

2865

Mme ANICK PLOUFFE :

Parfait.

2870

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Plouffe. — Monsieur Savoie, est-ce que vous avez, dans le cadre de votre réflexion et de vos travaux, fait un scénario catastrophe?

2875

M. PATRICE SAVOIE :

Pas à ma connaissance, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2880 Monsieur Rompré, est-ce que vous, vous avez fait un scénario catastrophe et si oui, ça serait lequel? Qu'est-ce que ça entraînerait?

M. BENOIT ROMPRÉ :

2885 Je vais laisser la parole à monsieur Légo, je sais qu'il y a un scénario. — Pas pour l'usine, non?

M. PIERRE LÉGO :

2890 On n'a pas de scénario catastrophe envisagé pour une contamination de cet ordre-là.

LE PRÉSIDENT :

2895 Monsieur Savoie, est-ce que c'est la procédure? Vous ne demandez jamais à des entreprises de cette nature-là d'élaborer des scénarios catastrophes?

M. PATRICE SAVOIE :

Non, Monsieur le président.

2900 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne peux pas aller plus loin, Madame Plouffe.

Mme ANICK PLOUFFE :

2905 Est-ce que c'est possible d'avoir une estimation pour savoir combien que ça pourrait coûter? Que ça nous donne une idée aussi de voir ce que Stablex donne en tout depuis les années 80 jusqu'à quand ils vont fermer la cellule 6.

2910

Et combien que ça peut coûter une décontamination de tout ce secteur? Parce qu'un jour ou l'autre, ça va être fermé, ça peut faire faillite, tout ça. Et ce jour-là que ça soit la ville de Blainville ou les citoyens du Québec qui vont être pris avec cela, s'il y a déjà eu une...

2915

C'est important qu'on soit au courant de tout cela. Je ne sais pas si c'est clair la façon que je l'exprime, mais c'est...

LE PRÉSIDENT :

J'ai bien compris.

2920

Mme ANICK PLOUFFE :

Oui, OK.

2925

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Savoie, est-ce que... Évidemment, je ne peux pas vous demander un scénario qui couvre l'ensemble du secteur, mais est-ce que c'est possible pour vous, c'est envisageable de faire un scénario catastrophe, donc une situation, la pire qui puisse arriver et examiner les impacts que ça pourrait avoir et le coût de remédiation à ces impacts?

2930

Est-ce que c'est envisageable pour vous? Est-ce que ça rentre dans les responsabilités du moins de votre ministère?

2935

M. PATRICE SAVOIE :

C'est certain que s'il y a une catastrophe, les coûts reviennent à Stablex. Par contre, le Ministère, c'est quand même vaste comme coûts, ça dépend de la contamination aussi. Si on parle des eaux souterraines, de l'eau potable, des sols, c'est quand même assez vaste comme étude.

2940

LE PRÉSIDENT :

2945 Bien, c'est pour ça que je précise que c'est un scénario catastrophe, donc c'est un peu l'équivalent du pire scénario, le pire scénario qui peut arriver, c'est quoi. Un peu comme la modélisation que l'initiateur a fait pour la contamination de l'air, c'est le pire scénario.

2950 On choisit un scénario, le pire, puis qu'est-ce que ça représente. Est-ce que ça serait vraisemblable? Est-ce que ça serait dans votre responsabilité?

M. PATRICE SAVOIE :

2955 Initialement, ça serait à l'initiateur de le faire dans son étude d'impact. Par la suite, on pourrait vérifier, corroborer les dires de l'étude.

LE PRÉSIDENT :

2960 D'accord. — Est-ce que vous l'avez envisagé de faire quelque chose à ce niveau-là dans votre étude? Parce que moi, je n'ai rien vu dans l'étude.

M. BENOIT ROMPRÉ :

2965 Monsieur le président, je cède la parole à monsieur Légo.

M. PIERRE LÉGO :

2970 Pour ce qui est de l'étude d'impact puis de la directive, peut-être que ma collègue peut m'aider. Pour ce genre de scénario catastrophe, toutefois, il y a des exigences à Stablex, il est conféré à Stablex de tenir les assurances environnementales à des niveaux importants pour être capable, justement, de répondre à un événement catastrophe.

2975 Donc, on maintient ces assurances environnementales là en place. On fait la démonstration au Ministère une fois par année que ces assurances sont là. Donc, c'est au niveau comme monsieur madame Tout-le-Monde a des assurances pour sa maison et son auto. En cas de catastrophe, c'est le même genre de principe qui est appliqué.

LE PRÉSIDENT :

À combien s'élève le montant de votre assurance jusqu'à maintenant?

2980

M. PIERRE LÉGO :

Je vais vous revenir avec le montant qui est requis par le Règlement, fait que possiblement qu'on peut le trouver là-dedans, mais je vous reviendrai avec ça.

2985

LE PRÉSIDENT :

C'est un montant annuel accumulé ou c'est un montant juste annuel?

2990

M. PIERRE LÉGO :

Un montant par événement typiquement.

LE PRÉSIDENT :

2995

Mais comment par événement si vous n'avez pas déterminé d'événement?

M. PIERRE LÉGO :

3000

Ça serait comme de faire une réclamation pour le feu dans votre maison par exemple, ils évaluent un scénario, mettons le feu de la maison, et puis là, tu vas faire une réclamation pour le feu, ça, c'est un sinistre. Puis là, bien, tu as le montant qui est par sinistre.

LE PRÉSIDENT :

3005

Je veux juste comprendre pour m'assurer que c'est bel et bien ça. Donc, l'assurance, elle va vous couvrir dans une situation extrême aussi, ça serait quoi la situation extrême?

3010

M. PIERRE LÉGO :

Je peux arriver avec le libellé de ce que c'est, mais c'est pour les impacts environnementaux suite à un événement catastrophe.

3015

LE PRÉSIDENT :

C'est exactement de ça qu'on parle.

3020

M. PIERRE LÉGO :

Il faudrait que j'arrive avec le libellé exact pour ne pas vous induire en erreur.

LE PRÉSIDENT :

3025

Pourriez-vous nous présenter sur un document d'une page pour vous ça serait quoi l'élément catastrophe qui pourrait arriver? Et on verra si la commission juge approprié de vous demander d'élaborer un peu plus là-dessus en termes de mesures d'intervention éventuelle.

3030

Je veux juste que vous décriviez en un paragraphe ce serait quoi la situation, la pire situation ou la situation catastrophique qui peut arriver à Stablex en un paragraphe.

Je ne veux pas vous demander de travailler si la commission juge, dans ses discussions, que ce n'est peut-être pas nécessaire d'aller plus loin, on n'ira pas plus loin. Si on juge que c'est nécessaire d'aller plus loin, on vous fera signe. C'est bon?

3035

M. PIERRE LÉGO :

D'accord.

3040

LE PRÉSIDENT :

Juste une question avant de compléter. La journée où vous allez fermer, est-ce que l'assurance, elle est toujours valable et si oui, combien d'années après la fermeture?

3045 **M. PIERRE LÉGO :**

D'abord, Stablex n'a pas l'intention de fermer.

3050 **LE PRÉSIDENT :**

J'espère qu'on ne travaille pas pour rien ici ou on travaille pour quelque chose, je ne sais pas.

3055 **M. PIERRE LÉGO :**

Donc, peu importe l'avenir, Stablex va continuer à offrir des solutions environnementales qui seront à sa portée. Présentement, on en a une qu'on discute...

3060 **LE PRÉSIDENT :**

Mais théoriquement, si Stablex ferme.

M. PIERRE LÉGO :

3065 Si on venait qu'à fermer, les assurances doivent être maintenues pendant un certain temps, mais c'est à vérifier. Il me semble que c'est... Je ne veux pas oser un montant.

LE PRÉSIDENT :

3070 OK.

M. PIERRE LÉGO :

3075 Je vais vous revenir. Mais je pourrais arriver à regarder les contrats d'assurance puis les exigences du Règlement qui se rapportent aux exigences d'assurance puis vous revenir avec ça.

LE PRÉSIDENT :

3080

D'accord, merci. — Merci pour vos deux questions.

Mme ANICK PLOUFFE :

3085

OK, parce que j'avais... Bien, c'est une question que j'ai dite.

LE PRÉSIDENT :

3090

Non, c'est deux questions.

Mme ANICK PLOUFFE :

C'est deux questions, OK.

3095

LE PRÉSIDENT :

Oui, merci.

Mme ANICK PLOUFFE :

3100

Mais je voulais juste m'assurer aussi que le ministère de l'Environnement fasse vérifier ça aussi parce que c'est quand même... Si ça ferme, c'est nous qui sommes pris avec ça, ce n'est pas le gouvernement, c'est les citoyens qui payent.

3105

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Plouffe.

M. PATRICE SAVOIE :

3110

Monsieur le président, j'avais un petit ajout à faire. Dans le bail, il y a une assurance responsabilité que Stablex doit maintenir, donc les montants sont indiqués. Et puis, concernant

l'assurance dans le *Règlement sur les matières dangereuses*, monsieur Balg peut vous entretenir si vous désirez.

3115

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

3120

M. CHRISTIAN BALG :

Bon, je suis un peu gêné, Monsieur le président...

LE PRÉSIDENT :

3125

Si vous voulez vous nommer de nouveau...

M. CHRISTIAN BALG :

3130

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... pour la sténotypie, s'il vous plaît.

3135

M. CHRISTIAN BALG :

Donc, Christian Balg, chef de la Division des matières dangereuses au ministère, responsable de l'Environnement. Comme vous pouvez voir, mon Règlement est un peu vieux, c'est le premier que j'ai imprimé quand j'étais jeune.

3140

Donc, simplement pour vous dire, au niveau de l'assurance responsabilité civile, donc le *Règlement sur les matières dangereuses* demande une assurance de responsabilité civile dans la phase d'exploitation des projets. Donc, tout ça est indiqué à l'article 124, dans le fond, ça doit couvrir les dommages à l'environnement, c'est une clause qui est très importante d'aller chercher.

3145

Les montants sont fixés à l'annexe 11 du Règlement, donc c'est des montants qui vont varier entre 1 et 3 M\$. Dans le cas de Stalex, compte tenu de la capacité du...

3150 **LE PRÉSIDENT :**

Au total ou par année?

3155 **M. CHRISTIAN BALG :**

C'est un montant par événement, donc c'est-à-dire qu'ils doivent toujours maintenir cette couverture-là en fonction. Donc, s'il arrive un incident, il faut qu'ils s'assurent d'avoir toujours la couverture à la valeur souhaitée.

3160 **LE PRÉSIDENT :**

Dans le cas de Stalex, c'est 1 ou 3 millions?

3165 **M. CHRISTIAN BALG :**

En regardant les capacités des lieux, c'est au-delà de 300 mètres cubes de capacité de dépôt définitif, donc on tombe sur le palier 3 millions.

3170 Donc, moi, je pense que dans le cas de la cellule 6, ça me semble évident qu'on tomberait dans le palier maximal puis même dans les cellules actuellement en opération. Donc, on peut penser que l'assurance responsabilité civile dont monsieur Légo faisait mention est d'un montant de 3 millions couvrant les dommages à l'environnement.

3175 Mais il faut comprendre cette assurance-là va disparaître lors de la cessation des activités, donc ce n'est pas quelque chose qui va rester par la suite, c'est vraiment pour couvrir l'activité de gestion de matières dangereuses, donc à distinguer.

3180 Tantôt, on parlait de fiducie d'utilité sociale pour couvrir les coûts post-fermeture, c'est tout à fait distinct.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. J'appelle maintenant monsieur Alexandre Richard après lequel, nous contacterons monsieur Normand Léo par téléphone. — Monsieur Richard.

3185

M. ALEXANDRE RICHARD :

Bonjour.

3190

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes monsieur Richard?

M. ALEXANDRE RICHARD :

3195

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3200

Excusez-moi, je me suis trompé, je suis vraiment désolé. Monsieur Serge Paquette avant, après lequel, on appellera Alexandre Richard au téléphone.

M. BENOIT ROMPRÉ :

3205

Pardon, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Oui?

3210

M. BENOIT ROMPRÉ :

On a retrouvé la documentation pour notre assureur.

3215 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

3220 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Si vous voulez, on peut...

M. PIERRE LÉGO :

3225 Bien, grosso modo, ça spécifie un montant de 5 millions par sinistre, donc par événement.

LE PRÉSIDENT :

5 millions.

3230

M. PIERRE LÉGO :

5 millions.

3235 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci. — Alors, je suis désolé, Monsieur Paquette, je vous ai confondu avec une autre personne.

3240 **M. SERGE PAQUETTE :**

Bon, ça concerne hier, la question de la portée de la glaise, on n'a pas eu de réponse, je ne sais pas s'il y en a une aujourd'hui. Parce qu'ils prétendaient en avoir une à donner aujourd'hui. Est-ce qu'il y aurait possibilité qu'ils la donnent ou si...

3245

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'il a dit qu'il n'avait pas tous les paramètres sur lui. — Monsieur Rompré.

M. BENOIT ROMPRÉ :

3250

À ma compréhension, Monsieur le président, hier, on avait déterminé que dans le cas d'une cellule comme la cellule 6...

LE PRÉSIDENT :

3255

Le tassement.

M. BENOIT ROMPRÉ :

3260

(Inaudible) du tassement...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3265

M. BENOIT ROMPRÉ :

... et c'est ça qui est essentiel. De ma compréhension encore, il me semble qu'on avait convenu de ne pas fournir le calcul de la capacité portante, c'était ma compréhension d'hier.

3270

LE PRÉSIDENT :

Laissez-moi vérifier avec ma collègue.

M. BENOIT ROMPRÉ :

3275

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

3280

Parce que je sais que votre expert a parlé du tassement et que c'est ça qui était important de réaliser.

M. BENOIT ROMPRÉ :

3285 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3290 Qu'on ne procédait pas généralement à la capacité portante pour ce genre d'infrastructures.

M. BENOIT ROMPRÉ :

3295 Maintenant, je veux juste revenir sur un élément, j'ai encore l'image, hier, de monsieur Paquette qui parlait de mouvements de sols en dessous de la cellule, fait que là, ça a peut-être plus rapport avec la stabilité des sols plutôt que la capacité portante.

3300 Et il y a toute une panoplie d'analyses de stabilité de sols qui ont été faites dans le cas de la cellule 6, mais ça s'applique souvent en périphérie de la cellule au moment où celle-ci est creusée, mais elle n'est pas encore remplie. Mais on crée une dépression directement à côté de la digue et c'est là qu'il peut y avoir des mouvements de sols.

Et ça, c'est vérifié de plusieurs façons par nos experts.

LE PRÉSIDENT :

3305 Permettez-moi quelques instants. Effectivement, ma collègue me confirme que la commission n'a pas fait de demande explicite là-dessus considérant que la réponse qui avait été fournie lui suffisait.

3310 **M. SERGE PAQUETTE :**

Je vais reformuler ma question.

LE PRÉSIDENT :

3315 Mais si c'est la même, on ne donnera pas suite.

M. SERGE PAQUETTE :

3320 Des explications au moins. Si vous ne voulez pas donner suite, ça va être à vous d'en juger.
Moi, par mon expérience dans ces travaux-là de 50 ans, la première chose qu'on doit faire pour un site de même qui est très dangereux, on est avec des matières dangereuses, il est très important de savoir qu'est-ce qui va se passer avec le sol qui va porter ça.

3325 Ce n'est pas dire qu'il n'y a pas ci, il n'y a pas ça, ça prend quelqu'un qui va aller prendre les capacités portantes avant de faire quoi que ce soit là. Ce n'est pas plus compliqué que ça, je suis là-dedans, j'excave ce genre de travaux là.

3330 Que ça soit pour un bâtiment, que ça soit pour mettre du ciment, n'importe quel, un bloc de n'importe quoi, dans ce genre de terrain là, il faut avoir un compte rendu de la portée sans faute. C'est impensable de faire qu'est-ce qu'ils veulent faire là sans savoir qu'est-ce que ça peut porter.

LE PRÉSIDENT :

3335 Je vais faire une vérification que je n'ai pas faite hier. — Monsieur Savoie, est-ce que vous avez des exigences à cet effet?

M. PATRICE SAVOIE :

3340 Je pourrais passer la parole à monsieur Claude Trudel si vous permettez.

M. CLAUDE TRUDEL :

3345 Bonjour. Dans tout aménagement de lieu d'enfouissement, surtout dans les milieux comme ça argileux, le Ministère demande qu'il y ait des études géotechniques qui soient faites. Le terme « géotechniques » est utilisé en général, ça couvre toutes sortes d'aspects, mais c'est clair que ce n'est pas comme la construction d'une route ou d'un bâtiment ou d'un pont ou des choses comme ça.

3350 Fait que c'est d'autres aspects qu'on est amenés à regarder de stabilité de pentes, etc. On a parlé d'excavation de l'argile, donc on va s'assurer qu'il n'y ait pas de problématique au niveau de ça. Il y a des études qui sont requises, qui ont été faites par le promoteur.

3355 Aussi des tassements, parce que c'est important de savoir que dans le fond la cellule d'enfouissement avec la surcharge, on va ajouter une charge supplémentaire, c'est ça un peu qui va causer certains tassements d'argile.

3360 L'argile, elle a certaines propriétés qui font en sorte qu'elle peut être tassée sous une surcharge. C'est cette évaluation-là qu'on demande pour s'assurer que les pentes dans le fond du système, etc., soient conformes au Règlement parce qu'on veut toujours assurer le drainage.

 Fait que c'est ces éléments-là, entre autres, de tassement, de stabilité des pentes, etc., et je vous dirais même de soulèvement du fond, de l'excavation aussi parce qu'on peut avoir des pressions artésiennes, je ne veux rentrer dans le détail, là.

3365 Mais c'est tous ces éléments-là qui sont regardés par le Ministère.

LE PRÉSIDENT :

3370 C'est ce que vous exigez de l'initiateur?

M. CLAUDE TRUDEL :

 Tout à fait.

3375 **LA COMMISSAIRE :**

3380 Monsieur Trudel, je pense que qu'est-ce qui inquiète les gens, c'est justement un peu comme on peut comprendre que lorsqu'on met une pression, par exemple, sur une masse comme par exemple l'argile, puis là, on parle d'argile marine qui, parfois, va être, -- excusez le terme --, mais qui va foirer, qui va plus couler, ce n'est pas un beau terme, mais je pense que c'est assez bien imagé.

3385 Dans le cas qui nous préoccupe, parce que là, ça ne donne rien d'imaginer toutes sortes de sites, dans le site qui nous préoccupe, la façon dont la conception est prévue avec un 22 mètres de dépôt, la façon dont le site doit être conçu, d'après vous, est-ce que cette problématique-là d'épanchement d'argile de part et d'autre représente un risque?

M. CLAUDE TRUDEL :

3390 Doit être évaluée, c'est clair que je l'ai dit, ça doit être évalué. Ce que vous parlez, on appelle la sensibilité de l'argile finalement au remaniement, etc., ces questions-là ont été posées aussi.

3395 Puis, c'est tout dans le concept d'aménagement du lieu, ça peut être amené à réduire les épaisseurs qu'on peut mettre par-dessus. Quand on fait des études, c'est comme ça qu'on s'aperçoit qu'un moment donné, oups, je peux atteindre ce niveau-là sécuritairement.

3400 On a des facteurs de sécurité à respecter quand on fait ces calculs-là, mais c'est ça qui peut limiter de faire certains projets. Il y a une certaine hauteur qu'on ne peut pas aller au-delà parce que sinon, on va avoir des problématiques.

Comme pour l'excavation aussi, le soulèvement du fond, un moment donné, si on va trop creux, à cause des pressions artésiennes, on peut avoir une problématique.

3405 Fait que c'est tous ces éléments qui sont regardés puis c'est sûr que le promoteur dépose un projet qui tient compte de ces études géotechniques puis qui fait en sorte qu'on respecte les facteurs de sécurité. Sinon, ça ne sera pas acceptable comme projet.

LA COMMISSAIRE :

3410 Là, je comprends qu'auprès du Ministère, vous n'avez pas fait votre analyse environnementale sur le sujet, c'est en cours puis ça va venir. Mais à votre avis, parce que vous avez demandé à l'initiateur de revoir au niveau du système d'étanchéité, par exemple, vous avez demandé une double géomembrane, à votre connaissance avec qu'est-ce qui est prévu, est-ce que des risques semblables pourraient survenir ou?

3415

M. CLAUDE TRUDEL :

3420 Ce que vous demandez, c'est que le concept a été comme révisé au niveau de l'aménagement des cellules d'enfouissement, autant la profondeur à l'excavation, la géométrie du fond, la géométrie du profil final aussi.

3425 Donc, étant donné que ça, ça avait changé, on a demandé au promoteur de refaire les calculs de stabilité, de tassement, etc., pour s'assurer que tout est conforme. Les études qui nous ont été présentées doivent faire l'objet d'une évaluation chez nous d'acceptabilité du projet, etc.

Mais présentement, le projet qui a été présenté nous a fourni toutes les études requises pour faire cette analyse-là.

3430 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, allez-y avec votre deuxième question.

M. SERGE PAQUETTE :

3435 Ça ne répond pas à ma question tellement, là.

LE PRÉSIDENT :

3440 Vous pouvez ne pas être satisfait.

M. SERGE PAQUETTE :

3445 Mais je peux faire ma deuxième question avec?

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

3450

M. SERGE PAQUETTE :

J'ai le droit à deux questions.

3455 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

M. SERGE PAQUETTE :

3460

Ça n'a pas d'importance les questions, c'est deux questions.

LE PRÉSIDENT :

3465

Ça ne me dérange si vous vous acharnez, c'est parce que je ne veux pas...

M. SERGE PAQUETTE :

Non, je ne m'acharne pas.

3470

LE PRÉSIDENT :

... je ne veux pas que vous...

3475 **M. SERGE PAQUETTE :**

Je ne m'acharne pas.

LE PRÉSIDENT :

3480

... soyez déçu d'avoir...

3485 **M. SERGE PAQUETTE :**

C'est extrêmement important...

3490 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, allez-y.

M. SERGE PAQUETTE :

3495 ... qu'il y ait des tests de sol parce que s'il n'y a pas de tests de sol, sur quoi qu'ils se basent? Je ne le sais pas, on ne peut pas savoir sur quoi ils vont se baser. Ça prend des experts pour aller voir qu'est-ce qu'il y a en dessous puis la portée, c'est quoi.

3500 On ne peut pas imaginer, « oui, c'est correct, on va décider qu'on a des pentes puis on est capables de tenir. »

On n'est nulle part avec ça, il n'y a personne qui a les références pour faire ça, c'est un nouveau site, c'est une nouvelle cellule avec des qu'en-dira-t-on qu'on va faire ça de même.

3505 Moi, par mon expérience, j'ai travaillé avec plusieurs ingénieurs et habituellement, les ingénieurs pour faire des projets de même, la première chose qu'ils font, ils vont voir la nature du sol, les portées du sol. C'est le départ du site, s'il n'y a pas quelque chose pour porter ça en garantissant...

3510 Parce que là, on n'est pas sur un bâtiment qui va s'écraser, on est sur des matières dangereuses qui vont contaminer la nappe d'eau souterraine puis la surface. Puis, pas rien que dans un petit village, quatre, cinq villes, ça fait que c'est très important le départ d'une bâtisse ou d'un projet de même, d'aller voir qu'est-ce qu'il y a pour commencer pour être sûrs de notre affaire avant de faire quoi que ce soit là-dessus sur ce projet-là.

3515 Très important, j'insiste puis j'aimerais avoir, voir le rapport qui a été déjà préparé et le regarder et l'examiner si ça peut être adéquat.

LE PRÉSIDENT :

3520

Madame St-Michel.

LA COMMISSAIRE :

3525

Monsieur Paquette, est-ce que vous avez eu l'opportunité ou la chance, en tout cas le temps, de regarder l'étude de... — Je pense que c'est Lavalin qui a conçu l'étude?

BENOIT ROMPRÉ :

3530

Oui. Pour répondre...

LA COMMISSAIRE :

3535

Est-ce que l'étude se retrouve là-dedans?

M. BENOIT ROMPRÉ :

3540

Oui, pour répondre à la question précise de monsieur Paquette, Madame la commissaire, si on parle de forage d'exploration pour recueillir les données géotechniques pour faire toutes les analyses dont le Ministère a parlé juste avant, oui ces forages-là ont été faits en bonne et due forme et sont déjà inclus dans la documentation qui est disponible sur le site du BAPE.

M. SERGE PAQUETTE :

3545

Fait que là, on pourrait avoir les capacités portantes de SNC-Lavalin?

M. BENOIT ROMPRÉ :

3550

Je ne suis pas moi-même ingénieur géotechnicien, mais vous avez les données qui sont ramassées, qui sont présentées dans le rapport d'ingénierie préliminaire.

LE PRÉSIDENT :

3555 Est-ce que vous avez la cote du document?

M. BENOIT ROMPRÉ :

3560 Oui, c'est...

LA COMMISSAIRE :

3565 C'est le PR5.4, annexe 9, là j'espère que, cet après-midi, je ne me trompe pas d'annexe, mais je suis pas mal sûre que c'est ça.

M. BENOIT ROMPRÉ :

Exactement, l'annexe 9. Non, le rapport.

3570 **LA COMMISSAIRE :**

3575 Je vous invite, Monsieur Paquette, à le consulter. Si vous avez des questions, revenez ou dans votre mémoire, soulevez encore vos inquiétudes, mais je pense que c'est important de regarder ce qui a déjà été fait puis peut-être que ça va vous soulever d'autres questions, mais peut-être que ça va répondre aussi à vos questions.

M. SERGE PAQUETTE :

3580 Bien, c'est sûr qu'il n'y a pas d'antécédent, on ne sait pas. Sur un projet, n'importe qui peut faire qu'est-ce qu'il veut, comme qu'il veut. Même le Ministère devrait avoir plus de définitions de la nature du sol pour mettre un poids de 14 millions de tonnes. 8 000 mètres ou 8 millions de mètres, c'est à peu près une fois et demie qui fait 14 millions de tonnes, c'est plusieurs stades olympiques en un bloc qui va être sur la glaise.

3585 Fait que si on ne fait pas les démarches adéquates, si c'est juste une petite démarche de carottage, ce n'est pas les capacités ça. Ça dit que c'est de la glaise jusqu'à 35 pieds, ce n'est pas ça, là, ça prend quelque chose qui dit la portée.

3590 Ça, c'est des tests qui sont faits en laboratoire puis qui le déterminent, ils travaillent avec le matériel puis qui sont capables de dire : « Oui, ça, ça peut porter au pied carré ou au mètre carré telle pesanteur. »

3595 Là, à ce moment-là, avec ça, on peut dire qu'est-ce qu'on peut faire. Puis, quand les ingénieurs font ces procédés-là, qu'ils signent le procédé, mais au moins, on a une garantie à quelque part de quelque chose que le ministère de l'Environnement doit avoir en main et l'entreprise.

Parce que si on s'en va les yeux fermés là-dedans... Parce que la cellule 6...

3600 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Paquette.

3605 **M. SERGE PAQUETTE :**

Juste une petite minute.

LE PRÉSIDENT :

3610 Non.

M. SERGE PAQUETTE :

OK.

3615

LE PRÉSIDENT :

3620

C'est terminé. Merci de votre intervention. Nous allons maintenant passer à madame Lucie Massé qui est au téléphone. — Madame.

Mme LUCIE MASSÉ :

3625

Oui, allô?

LE PRÉSIDENT :

3630

Oui, bon après-midi, Madame.

Mme LUCIE MASSÉ :

3635

Bonjour, Monsieur. Qui parle? Qui parle?

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous éteindre votre webdiffusion, s'il vous plaît? Ça va être plus simple.

3640

Mme LUCIE MASSÉ :

Comment je vais faire ça, là? J'ai juste à appuyer sur le... J'arrête le son seulement ou j'arrête complètement?

3645

LE PRÉSIDENT :

C'est bon, Madame, c'est réglé vous pouvez y aller.

Mme LUCIE MASSÉ :

3650

Merci beaucoup. Il y a quelqu'un qui parle déjà, là.

LE PRÉSIDENT :

3655 Juste un instant, Madame Massé, il semble qu'il y ait une petite difficulté technique.

Mme LUCIE MASSÉ :

3660 Oui, bonjour, Monsieur Zayed, bonjour, Madame St-Michel. Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est parfait.

3665 **Mme LUCIE MASSÉ :**

Très bien. Oui, Monsieur Zayed, Madame, vous m'entendez?

LE TECHNICIEN :

3670 Bonjour, Madame, c'est le technicien avec vous. Pouvez-vous juste éteindre le son qui est derrière vous? Télévision, laptop, je ne sais pas qu'est-ce que...

Mme LUCIE MASSÉ :

3675 Je vais tout fermer, un moment.

LE TECHNICIEN :

3680 Merci.

Mme LUCIE MASSÉ :

3685 Oui, alors j'ai tout fermé.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, Madame.

3690

Mme LUCIE MASSÉ :

Allô?

3695

LE PRÉSIDENT :

Alors, on vous entend.

3700

Mme LUCIE MASSÉ :

Oui, bonjour, Monsieur Zayed, bonjour, Madame St-Michel. Pardon pour le pitonnage que j'ai eu de la difficulté à faire. Alors, je suis Lucie Massé, je suis membre d'Action Environnement Basses-Laurentides.

3705

Et j'ai lu que le mercure, le cadmium, le chrome hexavalent sont des composés qui ne seraient pas altérés par les processus naturels et qu'ils demeureraient donc toujours présents dans l'environnement pendant très très longtemps, voire pour toujours.

3710

Mais peut-être que j'ai une mauvaise référence. Alors, ma question est la suivante, quelle est la durée de la toxicité du Stablex et ses impacts sur l'eau et sur les sols? Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Massé. — Monsieur Rompré, quelle est la durée de vie du Stablex?

3715

M. BENOIT ROMPRÉ :

Le site de Stablex est un site de dépôt définitif, le produit Stablex va être dans les cellules de placement à perpétuité.

3720

LE PRÉSIDENT :

Et vos tests de lixiviation donnent quel résultat par rapport... Vous avez procédé, j'imagine, avec des tests de lixiviation avec le Stablex?

3725

M. BENOIT ROMPRÉ :

Nous avons effectivement un contrôle de la qualité du produit Stablex. On a des contrôles de qualité qui sont faits sur le produit Stablex qui se font sur chaque *batch* avant même que les *batches* partent en direction du site de placement.

3730

Il y a des échantillons qui sont prélevés également et qui sont mûris en laboratoire et qui sont réanalysés. Et puis là, je vais céder la parole à monsieur Légo, je ne connais pas bien les fréquences d'analyse de ces échantillons mûris en laboratoire.

3735

M. PIERRE LÉGO :

Donc, pour ce qui est des analyses sur les échantillons mûris, les analyses de lixiviation sont faites sur deux échantillons par an. On prend l'échantillon et on les laisse... Désolé, il y a une erreur là-dessus.

3740

C'est 13 par trimestre, donc une fois par semaine, on prend un échantillon qu'on laisse mûrir 12 mois et à chaque trimestre, on regarde le cinquième trimestre derrière nous et on fait l'analyse des 13 échantillons du trimestre d'il y a plus d'un an pour faire les tests de lixiviation sur ces échantillons-là.

3745

Donc, c'est une fois par semaine dans le fond.

LE PRÉSIDENT :

Et les résultats sont de quelle nature?

3750

3755 **M. PIERRE LÉGO :**

Les résultats, c'est de comparer les résultats de lixiviation avec les critères qui sont déterminés à l'autorisation ministérielle et puis, bien, on confirme qu'on respecte les critères.

3760 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a lixiviation?

3765 **M. PIERRE LÉGO :**

Il y a mesure de la lixiviation qui est comparée avec un critère qui est similaire au critère de la définition d'une matière dangereuse, donc on est systématiquement sous les critères d'une matière dangereuse.

3770 **LE PRÉSIDENT :**

Systématiquement?

3775 **M. PIERRE LÉGO :**

C'est ça qui est notre autorisation, c'est ça qu'on obtient.

LE PRÉSIDENT :

3780 Et depuis des années ou?

M. PIERRE LÉGO :

3785 Depuis des années, c'est peut-être arrivé dans les 40 ans qu'on a eu un échantillon qui a dépassé un critère par exemple. Mais dans les cinq dernières années, on a 100 % de conformité à ces critères-là.

LE PRÉSIDENT :

3790

Merci. — Monsieur Savoie, est-ce que vous avez fait la validation de ces méthodes et vous avez examiné ces résultats?

M. PATRICE SAVOIE :

3795

Je passerais la parole, Monsieur le président, au centre de contrôle environnemental.

Mme JASMIN KROESE :

3800

Oui, donc Jasmin Kroese du centre de contrôle environnemental de la direction régionale des Laurentides. Donc, effectivement, Stablex dépose les résultats d'analyse au Ministère et nous en faisons la vérification.

3805

Dans les dernières années, donc depuis 2009, en fait, nous avons constaté à trois reprises, en fait, qu'il y avait des dépassements de normes. Donc, à trois reprises seulement, nous avons constaté une non-conformité.

LE PRÉSIDENT :

3810

En quelle année?

Mme JASMIN KROESE :

3815

En quelle année, je vais vous dire ça, j'ai les données ici. Donc, en termes de non-respect de perméabilité du Stablex, c'était en 2009. Nous avons transmis un avis de non-conformité en janvier 2009.

3820

Dépassement de normes pour le mercure sur un test de lixiviation en octobre 2011. Et un dépassement de normes pour le plomb pour lequel nous avons transmis un avis de non-conformité en septembre 2016.

LE PRÉSIDENT :

3825 Et qu'est-ce qui se produit quand vous envoyez un avis de non-conformité?

Mme JASMIN KROESE :

3830 Donc, Stablex, normalement, nous envoie une explication pour ce dépassement de normes, donc il n'y a pas un retour à la conformité puisque c'est un test qui est fait sur un échantillon sur un Stablex qui est déjà coulé dans le fond.

3835 Mais ils nous fournissent des explications à savoir pourquoi il y a eu un dépassement de normes.

LE PRÉSIDENT :

3840 Et selon vous, comment expliquer qu'un test de lixiviation peut entraîner une valeur supérieure à la norme pour un seul élément?

Mme JASMIN KROESE :

3845 Je ne pourrai pas répondre à la question malheureusement pour un seul élément. Peut-être que la réponse se retrouve...

LE PRÉSIDENT :

3850 Dans le sens, s'il y a un élément qui est sorti hors normes, peut-être que tout l'échantillon avait quelque chose de spécifique puis pourquoi, à ce moment-là, juste un élément est sorti hors normes? Vous ne le savez pas?

Mme JASMIN KROESE :

3855 Mon hypothèse...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3860

Mme JASMIN KROESE :

... c'est que ça dépend de la matière qui a été traitée dans cet échantillon-là.

3865

LE PRÉSIDENT :

Le mélange?

Mme JASMIN KROESE :

3870

Oui, le mélange, la recette soi-disant. Mais ce que je crois, c'est que normalement, on reçoit justement de la part de Stablex une explication qui pourrait amener à savoir pourquoi il y a eu ce dépassement de normes particulier.

3875

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rompré, vous, vous le saviez avant d'envoyer les résultats, j'imagine, au Ministère qu'il y a un dépassement de normes pour tel élément, est-ce que vous jetez un coup d'œil additionnel à cet échantillon-là pour voir qu'est-ce qu'il a de particulier ou vous procédez?

3880

M. BENOIT ROMPRÉ :

Je vais passer la parole à monsieur Légo.

3885

M. PIERRE LÉGO :

Donc, une analyse qui se fait un an après le mûrissement, je ne me souviens pas par cœur de tout ça. Par exemple, l'année que je me souviens le plus, c'est celui du mercure en 2011.

3890 On a pu d'identifier de quelle *batch* il s'agissait parce qu'elle était mûrie en laboratoire, donc on a été capables de retracer tous les produits ou les matières qui ont été impliquées dans cette recette. Et on étudie comment ça a été fait les recettes et tout ça.

3895 Et puis, dans ce cas-là en particulier, on a découvert une erreur humaine où la recette a été préparée, planifiée en mettant en jeu deux traitements chimiques qu'on savait non compatibles, mais qu'on a fait une erreur puis on les a faits quand même.

3900 Donc, par exemple, quand on traite le mercure, quand on a des matières qui contiennent du mercure qu'on a à traiter, ce qu'on veut faire, c'est une réduction du mercure pour refabriquer un sulfure de mercure qui va rester stable, insoluble.

3905 Par contre, ce traitement-là, si tu le fais en même temps qu'un traitement d'une matière oxydante, chimiquement, il y a compétition entre les réducteurs qui vont aller réduire le mercure et qui vont aussi aller réduire l'oxydant en tant que tel.

Et on a défini dans nos procédures d'opération que les traitements quand on obtient les matières oxydantes à traiter ne doivent pas être faites en même temps qu'un traitement pour le mercure.

3910 À l'étude de cet échantillon-là en particulier, on a pu déterminer dans nos bases de données que ça avait été fait, ça avait été fait cette fois-là. Il y a eu un traitement d'oxydant qui a été fait en même temps dans la même *batch* que celle du mercure.

3915 Fait que comme ça, on a pu déterminer l'erreur et on a pu corriger par la suite pour s'assurer que nos procédures internes soient plus claires, que les gens soient bien formés et puis qu'on puisse mettre les contrôles nécessaires pour ne pas que ça se reproduise.

LE PRÉSIDENT :

3920 Puis, dans les deux autres cas, est-ce que vous soupçonnez une erreur humaine ou une erreur technique?

M. PIERRE LÉGO :

3925

Au niveau du plomb, ce que je me souviens, c'est les *batches* qu'on fait pour le traitement pour le plomb sont analysées avant d'être envoyées au site. Et c'était une question des tests qui sont faits sur chaque *batch*, avant que le produit soit envoyé au site, sont plus agressifs, sont faits sur une courte période de temps. Le test comme tel est plus court que le test qui est fait sur le un an, mais il est plus agressif.

3930

Par contre, ce qu'on a découvert cette fois-là, c'est que pour le plomb, on a identifié une faiblesse, si on veut, à ce test-là plus agressif de prédire le comportement du plomb post-mûrissement.

3935

Donc, suite à l'étude de cette situation-là, c'était plus technique à ce moment-là. Et puis, on a ajouté un nouveau test pour le plomb puis à partir de ce moment-là, il y a deux tests qui se font pour le plomb avant de libérer la *batch* pour aller vers le site. Depuis ce temps-là, on n'a pas eu de problématique avec le plomb non plus.

3940

LE PRÉSIDENT :

Donc, depuis 2016.

3945

M. PIERRE LÉGO :

Depuis 2016, exact, comme je disais tantôt.

LE PRÉSIDENT :

3950

Merci. — Madame Massé, votre deuxième question.

Mme LUCIE MASSÉ :

3955

Monsieur Zayed, alors ma deuxième question, c'est : il est venu à mes oreilles qu'il y aurait peut-être sur le site des déchets radioactifs sur le site de Stablex. Alors, ma question c'est quelles

sont les mesures qui sont prises pour s'assurer qu'il n'y a aucun déchet radioactif parmi les déchets dangereux?

3960 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. — Monsieur Rompré.

3965 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Je cède encore une fois la parole à monsieur Légo sur ça.

M. PIERRE LÉGO :

3970 Donc, nos autorisations ne nous permettent pas de recevoir des matières radioactives, ça, c'est d'emblée.

3975 Les critères qu'on utilise sont la définition d'une matière radioactive dans le *Règlement sur les matières dangereuses*, donc toutes les matières qui répondent aux critères de radioactivité dans le Règlement sont inadmissibles.

3980 Il y a deux types de vérification qu'on fait à l'entrée. D'abord, on ne vise pas ce marché-là. Un client qui génère une matière radioactive puis qui veut l'envoyer pour disposition finale, on lui dit : « Nous, on ne peut pas prendre les matières radioactives. » Donc, on ne cherche pas ce marché-là.

Ensuite, si par inadvertance ou par ignorance un client nous enverrait une matière qu'il ne sait même pas lui-même qu'elle est radioactive, nous, on les détecte à l'arrivée.

3985 Comme on disait, tout ce qui arrive chez nous est échantillonné et analysé. Une des premières analyses qu'on fait, c'est l'analyse de radioactivité sur les échantillons et si on a une détection à ce moment-là, on enclenche le processus d'évaluer l'intensité.

3990 Si l'intensité est plus basse que le critère du Règlement, à ce moment-là, c'est malgré tout acceptable. Par exemple, présence de potassium 40 qui est une source naturelle de radioactivité

peut être un critère pour dire : « Bon, on a détecté quelque chose, mais c'est une source naturelle et elle est suffisamment basse en intensité, elle est tout de même admissible. »

3995 Ensuite, si le potassium 40 n'est pas éliminé, par exemple de la raison pourquoi on a une
déttection, on envoie l'échantillon se faire analyser à un laboratoire externe pour déterminer si c'est
en fait une matière dangereuse pour des raisons de radioactivité ou pas.

4000 Et si ça devient positif, c'est-à-dire que c'est oui, à ce moment-là, on va refuser la matière,
on la retourne chez l'expéditeur.

LE PRÉSIDENT :

4005 Nous avons fait la visite ce matin, d'ailleurs, je vous remercie de l'avoir organisée. Quand le
camion entre, est-ce que vous prélevez des échantillons ou vous allez mesurer tout de suite la
radioactivité dans le camion?

M. PIERRE LÉGO :

4010 Le camion arrive vers la station pour les camions en vrac.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

4015 **M. PIERRE LÉGO :**

On a l'échantillonnage en vrac qui se fait, on analyse tout de suite sur l'échantillon.

LE PRÉSIDENT :

4020 Est-ce que le camion est un échantillon ou sur un échantillon du contenu du camion?

4025 **M. PIERRE LÉGO :**

C'est sur un échantillon du contenu du camion.

4030 **LE PRÉSIDENT :**

OK.

M. PIERRE LÉGO :

4035 Puis, c'est la même chose au niveau des échantillons des contenus des plus petits contenants.

LE PRÉSIDENT :

4040 Est-ce qu'il peut y avoir une variabilité? Mettons si vous prélevez dans un coin par rapport à un autre coin, est-ce que la...

M. PIERRE LÉGO :

4045 Oui, la procédure d'échantillonnage fait en sorte d'aller chercher justement l'échantillon le plus représentatif possible du contenant.

4050 Ensuite, si on découvre une détection, on a un autre appareil qui permet d'aller vraiment autour du camion pour voir la possibilité d'une exposition à la radioactivité par exemple pour nos employés.

4055 Même chose si on découvre un échantillon pendant l'échantillonnage des plus petits contenants, on a un détecteur proche qui est capable d'évaluer la situation pour la protection de nos employés. Si on détecte soit sur un appareil ou un autre une détection, on va tout de suite mettre en branle l'évaluation pour savoir si on doit l'isoler, on doit l'isoler à quelle distance et comment on peut l'isoler.

Et aussi, faire l'évaluation de l'admissibilité. Si c'est inadmissible, c'est refusé.

LE PRÉSIDENT :

4060

Et c'est arrivé fréquemment?

M. PIERRE LÉGO :

4065

Non, pas fréquemment parce que...

LE PRÉSIDENT :

4070

C'est quoi « pas fréquemment »?

M. PIERRE LÉGO :

C'est dur à dire.

4075

LE PRÉSIDENT :

En moyenne par année?

M. PIERRE LÉGO :

4080

Ce n'est pas en moyenne par année, c'est...

LE PRÉSIDENT :

4085

En moyenne par deux ans.

M. PIERRE LÉGO :

4090

C'est peut-être un cas par deux ans peut-être, un par cinq ans.

LE PRÉSIDENT :

4095 OK.

M. PIERRE LÉGO :

4100 Je ne les ai pas répertoriés à vue de nez.

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est rare.

4105 **M. PIERRE LÉGO :**

C'est particulièrement rare.

LE PRÉSIDENT :

4110 C'est bon, merci beaucoup. — Madame Massé, merci infiniment de votre participation.

Mme LUCIE MASSÉ :

4115 Merci, Monsieur Zayed. Bonjour, Madame, au revoir.

LA COMMISSAIRE :

4120 Merci, bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

4125 Au revoir, Madame. — J'appelle maintenant monsieur Alexandre Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Bonjour.

4130

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonjour, Monsieur Richard.

4135

M. ALEXANDRE RICHARD :

J'hésite à poser... J'ai plusieurs questions à poser, mais je vais en choisir deux. Hier, on a parlé...

4140

LE PRÉSIDENT :

Ce que vous avez dit jusqu'à maintenant me plaît beaucoup.

M. ALEXANDRE RICHARD :

4145

C'est bon. Hier, j'ai parlé des impacts en amont et on s'est un peu égarés par rapport à ça, c'est une question qui était assez large. Je vous invite à aller voir le document PR2.1 qui a été déposé dans le dossier, c'est la Directive en fait du Ministère pour un peu recadrer ma question.

4150

Mais en gros, ils parlent, à la page 8, pour justifier le projet : « *La façon dont s'articule le projet par rapport aux différentes politiques et orientations gouvernementales en lien avec le secteur d'activité du projet.* » Donc, ici, on parle du secteur d'activité qui est la disposition des résidus ultimes, je fais un lien avec le projet.

4155

Puis, ma question, c'est en gros, hier, j'en ai parlé, en fait, on en a parlé, moi, j'essaie de... L'enjeu, en fait, c'est les impacts qui se passent avant que les contaminants arrivent chez Stablex, on s'entend, parce que Stablex, c'est la seule entreprise, en fait, qui traite ces matières-là totalement, je pense, les matières dangereuses, c'est un des sites uniques qu'il y a ici.

4160 Et en gros, ma question, c'est on a eu un BAPE, le rapport 364 si je ne me trompe pas sur la gestion des résidus ultimes, puis par la suite, bien, je regarde un peu les orientations, c'est un peu une impression que j'ai, mais les orientations du Ministère puis de la population par rapport à la réduction à la source.

4165 Ma question, c'est les critères de la directive sont-ils arrimés aux différentes politiques et orientations, en fait, principalement par rapport à la réduction à la source? Donc, comment le Ministère fait ou les intervenants font pour déterminer la mise à jour de ces critères-là quand ils déposent la directive pour demander aux promoteurs par exemple c'est quoi les exigences?

4170 **LE PRÉSIDENT :**

Comme vous dites, on va aller en amont. — Monsieur Savoie, est-ce que votre ministère a des responsabilités en matière de sensibilisation des entreprises dont la réduction des matières dangereuses résiduelles? Je pense que du moment, il y a au-delà de 12 825 entreprises, 12 000 entreprises. Attendez un petit peu, pour ne pas vous dire des bêtises.

4175 Il y a 25 000 établissements qui produisent et expédient des matières dangereuses résiduelles au Québec. Et donc, est-ce que vous avez un rôle ou une responsabilité pour sensibiliser ces entreprises à réduire cette génération de matières dangereuses résiduelles?

4180 **M. PATRICE SAVOIE :**

Oui, Monsieur le président, c'est certain que le Ministère *promouvoit* la réduction des matières résiduelles à la source, autant les matières résiduelles non dangereuses que les matières résiduelles dangereuses.

4185 Par contre, ce n'est pas vraiment mon secteur d'activité, je pourrais peut-être passer la parole à monsieur Balg qui pourrait peut-être vous entretenir là-dessus.

4190 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

M. CHRISTIAN BALG :

4195

Oui, bonjour. Donc, j'espère que je vais pouvoir apporter certains éclaircissements, c'est sûr que j'ai une partie de la réponse. Mais ce que je dirais peut-être en premier lieu, c'est sûr que là, on parle d'un lieu d'enfouissement, donc en tant que générateur, entreprise génératrice, ça tombe un peu dans l'absurde si on veut imposer des mesures de réduction à la source.

4200

Donc, le principe...

LE PRÉSIDENT :

4205

J'ai compris, ça n'a rien à voir, c'est en amont.

M. CHRISTIAN BALG :

OK, vous voulez en amont.

4210

LE PRÉSIDENT :

En fait...

M. CHRISTIAN BALG :

4215

Au niveau politique, si on veut, un niveau plus...

LE PRÉSIDENT :

4220

Si vous voulez.

M. CHRISTIAN BALG :

4225

OK. Bien, comme je vous dirais, le principe des 3RV-E est inscrit dans la Loi, c'est sûr que c'est quelque chose qu'on regarde toujours. Et lorsqu'un promoteur dépose un projet, normalement, l'aspect de la gestion des matières résiduelles en fait partie.

4230 Maintenant, c'est sûr que c'est difficile pour le Ministère d'imposer vraiment des conditions, d'imposer de la gestion au niveau des matières résiduelles particulières, mais c'est sûr qu'il peut questionner puis amener des principes comme ça pour amener le promoteur, le sensibiliser pour réduire justement. Mais, t'sais, ce n'est pas nécessairement un pouvoir de condition absolue, mais on peut questionner dans ce sens-là, c'est la façon que je vois actuellement.

4235 **LE PRÉSIDENT :**

Que vous avez. Est-ce que votre ministère a développé une stratégie pour sensibiliser les entrepreneurs à réduire la génération des matières dangereuses résiduelles?

4240 **M. CHRISTIAN BALG :**

Au niveau des matières dangereuses résiduelles, je vais être bien honnête, il n'y existe pas d'actuelles stratégies.

4245 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez un plan d'action?

M. CHRISTIAN BALG :

4250 Je ne vous cacherai pas que c'est des choses qui se réfléchissent présentement notamment le *Règlement sur les matières dangereuses*, c'est un règlement qu'on prévoit réviser.

4255 La prochaine étape, c'est de voir un peu plus large. On sait qu'il y a déjà une politique de gestion des matières résiduelles non dangereuses, si on veut, il y a une politique qui est plus adaptée pour les sols contaminés aussi.

4260 Il y a dans le domaine des matières dangereuses résiduelles un champ libre un peu, une zone grise qui pourrait être occupée par une telle stratégie, si on veut, dans le futur. C'est des idées très préliminaires bien entendu, c'est à l'étape de réflexion, mais ça se discute, je vous dirais, à l'interne ici.

LE PRÉSIDENT :

4265 Pour comprendre aussi, peut-être que j'en profite pour poser la question, Stablex ne prend pas juste des matières dangereuses résiduelles, elle prend également des sols contaminés, ça, ça va. Elle prend également des substances non dangereuses mais préoccupantes pour l'environnement?

M. CHRISTIAN BALG :

4270 Oui.

LE PRÉSIDENT :

4275 On fait référence à quoi là? Est-ce que vous avez une définition à donner pour « substances non dangereuses mais préoccupantes pour l'environnement »?

M. CHRISTIAN BALG :

4280 OK, des fois, ça peut être très technique parce que le *Règlement sur les matières dangereuses*, la façon qu'il est construit, il y a des exclusions qui sont prévues dans le Règlement pour certaines matières.

4285 Une qui est facile à imaginer, c'est les eaux usées par exemple, donc les eaux usées sont exclues du *Règlement sur les matières dangereuses* pour une raison très simple, c'est que, souvent, c'est un domaine où c'est géré à l'intérieur des autorisations délivrées par le Ministère et ce n'est pas comme une matière dangereuse résiduelle standard qu'on a confiée dans une chaîne de gestion par exemple à un centre de transfert de matières dangereuses puis, par la suite, envoyée au recyclage.

4290 C'est vraiment comme un domaine qui est géré à part, donc ces matières-là qu'on exclut du Règlement se trouvent à être techniquement pas des matières dangereuses résiduelles, donc deviennent des simples matières résiduelles.

4295 Mais ça devient un peu théorique si on veut parce qu'elles peuvent contenir la même charge en contaminants. Donc, je pourrais avoir, à titre d'exemple, une eau usée qui n'est pas une matière dangereuse résiduelle, mais qui contient un niveau de plomb qui serait comparable à une matière dangereuse résiduelle.

4300 Donc, cette eau-là pourrait être une matière qui serait admissible pour Stablex. Je donne un exemple fictif, mais compte tenu qu'elle est compatible avec le procédé, encore une fois, Stablex, dans le fond, a été conçu, le procédé est conçu pour stabiliser les matières inorganiques.

4305 Donc, c'est sûr que si la matière résiduelle est préoccupante à cause d'un composé inorganique, elle est compatible avec le procédé, donc...

LE PRÉSIDENT :

Très bien. — À vous la parole, votre deuxième.

4310

M. ALEXANDRE RICHARD :

Je ne sais pas si en restant sur cette même question...

4315 **LE PRÉSIDENT :**

C'est...

M. ALEXANDRE RICHARD :

4320

... dirigé vers...

LE PRÉSIDENT :

4325 C'était trop beau, c'était trop beau quand vous êtes arrivé.

M. ALEXANDRE RICHARD :

4330

Pour le...

LE PRÉSIDENT :

4335

Je savais que ça n'allait pas continuer comme ça.

M. ALEXANDRE RICHARD :

4340

Peut-être que le promoteur fait aussi des efforts avec ses clients pour réduire à la source, je ne sais pas, peut-être.

LE PRÉSIDENT :

4345

J'ai répété...

M. ALEXANDRE RICHARD :

4350

La question dans la même veine, je veux dire, peut-être que le promoteur fait la même chose. La question que vous avez posée au Ministère, peut-être le promoteur essaie de réduire ses intrants peut-être.

LE PRÉSIDENT :

4355

Je...

M. ALEXANDRE RICHARD :

4360

Ou (inaudible).

LE PRÉSIDENT :

4365 Je peux bien lui poser la question, en fait, je suis curieux de savoir la réponse. Bien, je soupçonne la réponse, mais je serais curieux de la savoir quand même.

— Monsieur Rompré, est-ce que vous, comme entreprise, vous procédez à une forme de sensibilisation des générateurs de matières dangereuses résiduelles pour les inciter à moins
4370 générer? Sachant très bien que ça ne fait pas votre affaire.

M. BENOIT ROMPRÉ :

4375 Ce n'est pas notre approche honnêtement, mais par contre, on a une occasion, je vais laisser la parole à madame Tzakova pour vous parler un peu plus de ce qu'on fait une fois que les matières sont reçues et qu'on a été payés pour, voir si on peut non pas les placer dans la cellule de placement, mais tenter de les réutiliser de façon circulaire.

LE PRÉSIDENT :

4380 Si vous permettez, on va garder ça pour une autre séance parce que...

M. BENOIT ROMPRÉ :

4385 Oui.

LE PRÉSIDENT :

4390 ... c'est important parce qu'effectivement, le Ministère va nous présenter, à notre demande, une capsule qui touche entre autres toute la réglementation d'import-export. Il y présente également des entreprises comme vous dans les... je pense qu'il y en a quatre au Québec qui éliminent des matières dangereuses.

4395 Et on va profiter cette présentation-là pour que vous puissiez intervenir là-dessus. On voulait le faire vraiment en début d'après-midi, finalement, le temps a passé, mais probablement ce soir. Si on ne finit pas ce soir, on siègera demain. C'est possible qu'on siège demain.

— Allez-y.

M. ALEXANDRE RICHARD :

4400

Donc, ma deuxième question, c'est, -- moi je suis un peu néophyte par rapport au Stablex --, mais admettons, je ne sais pas si c'est conçu en bloc ou si on voit du Stablex comme une cellule de Stablex, c'est un bloc de cellules de Stablex ou c'est un bloc qu'ils mettent là un à la fois?

4405

Peu importe, mais admettons qu'on a un bloc de quantité X de Stablex, la question, c'est, ça, ça représente le passif qui est enfoui, en fait, dans le sol dans les cellules, quel coût éventuellement si on déciderait de traiter ce Stablex-là pour le réutiliser à d'autres fins ou peu importe pour qu'au bout de la ligne, il n'y ait plus de Stablex?

4410

Ça serait quoi le coût de traitement de tout ça aujourd'hui? Si c'est possible, s'il y a des technologies qui se font par exemple pour faire une table en Stablex ou peu importe. J'imagine que dans toutes les technologies qui existent peut-être qu'il y en a, peut-être qu'il n'y en a pas, peut-être que le promoteur a fait des recherches là-dessus.

4415

LE PRÉSIDENT :

4420

On parle de plus en plus, bien sûr, de récupération, je pense entre autres à tout ce qui est électronique et on a tendance, justement, à récupérer les métaux dans la mesure du possible que ça soit du cuivre ou même le plomb est récupéré, le mercure est récupéré. On fait des ordinateurs, des cellulaires.

4425

Dans la présentation du ministère de l'Environnement, on est d'accord là-dessus, on va voir qu'il y a des entreprises qui font également du recyclage des matières dangereuses. Est-ce que dans les matières que vous récupérez, -- bien là, probablement que vous allez céder la parole à votre collègue --, est-ce que dans les matières que vous récupérez il pourrait y avoir un recyclage ou une utilisation quelconque de certaines substances?

4430

Le mercure, bien sûr, c'est une substance potentiellement dangereuse si on y est exposé, mais en même temps, c'est un métal qui peut être intéressant et qui rentre dans la production de plusieurs éléments.

Alors, est-ce que vous vous investissez là-dedans ou pas du tout?

M. BENOIT ROMPRÉ :

4435 Oui, la réponse, c'est oui, je vais laisser la parole à madame Tzakova.

Mme TANIA TZAKOVA :

4440 Au fond, je voulais juste commencer par un petit élément de réponse pour monsieur. Stablex n'est pas une place, comment je peux dire, le traitement Stablex coûte assez cher, donc par le fait du prix, les gens ne sont pas encouragés d'envoyer n'importe quoi chez nous.

4445 Donc, je ne sais pas si c'est un aspect incitatif à quelque part, mais par le fait que ça coûte cher le traitement, parce que ça prend des matières, du temps, on ne peut pas dire qu'il y a plein de matières qui viennent chez nous. C'est vraiment les matières les plus dangereuses, les plus au bout, quand les gens, ils n'ont plus le choix, ils viennent chez nous.

Donc, je ne sais pas si ça répond un peu à votre question.

4450 Par la suite, je peux parler de nos projets. On a quelques projets qui, d'ailleurs, sont en cours. Un projet qui est autorisé, c'est la transformation de l'ammoniaque qui est (coupure sonore), c'est un projet, il est autorisé, il n'est pas en place, mais c'est un projet qu'on envisage de mettre en place bientôt.

4455 Par la suite, on fait aussi un projet de tamisage, c'est-à-dire de prendre le sol, c'est un essai pilote, donc qui n'est pas encore autorisé, mais on envisage de prendre le sol, de le tamiser, d'enlever la roche qui n'est pas nécessairement contaminée ou qu'on peut sortir. Donc, ça ne sert à rien de la mettre dans le site d'enfouissement, et donc, de pouvoir la valoriser en faisant du gravier ou peu importe. Donc, c'est ne pas mettre et remplir le site.

4460 Également, on a un projet sur lequel on travaille, le groupe d'ingénierie, c'est le projet de valorisation des chlores de piscine. Et un autre projet qui est en cours, c'est un petit projet qui est venu par le comité de développement durable, c'est de prendre les barils qu'on reçoit qui sont jugés

4465

non toxiques, on a le droit de le faire, et de les laver et on les donne à un voisin industriel qui fait du recyclage de plastique.

4470

Donc, le baril, au lieu de le mettre dans le site d'enfouissement, bien, il se retrouve comme une matière première, bien sûr ce n'est pas utilisé pour l'agriculture, pas pour l'alimentaire. C'est quelqu'un qui fait des petites billes de plastique et ça fait du matériel pour certaines personnes, donc c'est du plastique recyclé.

4475

Donc, c'est des petits projets comme ça. Puis, je pense que de plus en plus Stablex vise à aller en avant puis trouver des solutions plus environnementales de recyclage, de valorisation.

On n'a pas trouvé une manière de réutiliser le Stablex parce qu'il reste quand même que ce n'est pas une matière facilement utilisable, mais on peut faire quelque chose avec les résidus qu'on reçoit. Et on espère qu'on sera encouragés à trouver puis financer nos projets de revalorisation et de recyclage.

4480

LE PRÉSIDENT :

Les projets auxquels vous faites allusion, est-ce que vous avez examiné leur viabilité financière?

4485

Mme TANIA TZAKOVA :

Ça, par contre, je vais laisser mes collègues répondre sur ce sujet.

4490

M. BENOIT ROMPRÉ :

La réponse, c'est oui. Évidemment, à chaque fois qu'on a un projet, peu importe le projet, quand on a un projet de développement d'un nouveau procédé ou d'une valorisation d'un produit comme celui-là, on doit capitaliser les équipements qu'on devra acheter pour mettre en place le projet.

4495

Et la façon de capitaliser ces équipements, d'obtenir les fonds pour capitaliser ces équipements-là, c'est de préparer un retour ou une analyse de retour sur l'investissement.

LE PRÉSIDENT :

4500 Très bien. Alors, écoutez, je ne sais pas si ça vous répond, mais disons qu'après votre intervention, nous allons terminer la séance. Nous allons arrêter et nous allons reprendre la troisième séance à 19 h ce soir.

— Est-ce que ça répond?

4505

M. ALEXANDRE RICHARD :

Donc, en gros, on n'a pas de coût de décontamination du Stablex ou de valeur du passif?

4510

LE PRÉSIDENT :

Ce que nous avons vous a été transmis.

M. ALEXANDRE RICHARD :

4515

C'est bon.

LE PRÉSIDENT :

4520 Très bien. Alors, merci infiniment pour votre participation à cette deuxième séance. Nous nous retrouverons dans deux heures exactement. Merci et bon appétit.

4525

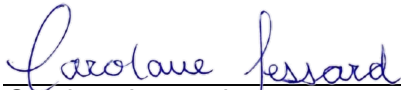
SÉANCE AJOURNÉE AU 10 MAI 2023, À 19 h

4530

Je soussignée, CAROLANE LESSARD, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

4535

ET J'AI SIGNÉ :



4540

Carolane Lessard, s.o.